

ABONNEMENTS
 1 an 6 mois 3 m. 1 m.
 SUISSE . . . 18.- 9.- 4.50 1.50
 ÉTRANGER 50.- 25.- 12.50
 On peut s'abonner dans tous les
 Bureaux de poste suisses, avec
 une surtaxe de 20 centimes
 LA CHAUX-DE-FONDS, Parc 103
 TÉLÉPHONE { Rédaction 13.75
 Administration et Annonces 87
 CHÈQUES POSTAUX IV B 318

La Sentinelle

Quotidien socialiste

Directeur politique: E.-PAUL GRABER, conseiller national

Le numéro: 10 ct.

ANNONCES
(LA LIGNE)

La Chaux-de-Fonds, Canton
 et Jura Bernois . . . Fr. 0.20
 Minimum p^r annonce » 2.-
 Suisse » 0.30
 Étranger » 0.40
 (Minimum 10 lignes)
 RÉCLAME » 1.-

Les opinions qui se heurtent en France

Dans deux articles précédents, nous avons démontré avec cent faits à l'appui que la « fabricante d'opinion » de France, la grande presse est subventionnée par l'argent étranger à la condition de publier des informations politiques et économiques égarant l'opinion. M. P.-H. Cattin a tenté une première diversion en nous parlant d'un élément hors de la discussion: la presse romande. Nous n'avons pas suivi. Il tente une deuxième diversion à propos du « Quotidien ». Elle n'a rien à voir dans le débat, puisque M. Cattin, qui emprunte non pas des faits mais surtout des commentaires au journal communiste l'« Humanité », ne parle pas d'argent étranger et n'établit pas que la participation de Français à l'existence du « Quotidien » soit conditionnelle et menace l'indépendance de ce journal. Il ne nous déplaît pas de voir un journal neutre attaquer l'organe de gauche après avoir attaqué les socialistes. Cela établit bien clairement que ses sympathies vont de plus en plus à la droite et au Bloc National. Mais cette deuxième diversion n'a rien à voir ici.

Les opinions qui se heurtent en France sont multiples et forment une gamme aux dégradations parfois difficiles à déterminer. Aussi n'est-ce pas à un travail aussi délicat que nous pensons nous livrer. La politique française, considérée en ses grandes lignes, est orientée par deux phares différents: la gauche et la droite. Celle-ci triomphe depuis les élections de 1919 où la France eut ses élections « bleu horizon » comme l'Angleterre eut ses élections « kaki ».

La politique de ce bloc a un certain nombre de caractères que nous allons tenter de mettre en lumière. A l'intérieur, c'est une politique de vie chère, de protection de la spéculation, de défense des intérêts de la haute finance, de lutte contre l'impôt sur le revenu, de lutte contre la classe ouvrière, de développement du militarisme, de rapprochement avec le Vatican et de suppression de la laïcité, de lutte contre l'école et le corps enseignant et en faveur du cléricisme.

A l'extérieur, c'est l'encouragement financier et moral donné au militarisme de la Pologne, de la Roumanie, de la Serbie; c'est la résistance aux tentatives américaines de désarmement. C'est la politique, non pas nationale, mais intéressée du Comité des Forges, ces magnats français, contrepartie des magnats allemands, qui veulent s'assurer la suprématie économique du fer en Europe et qui subordonnent toute la politique française européenne à ces intérêts. La presse à leur solde soutient des contes à dormir debout pour tromper l'opinion. Quand elle tente une opération qu'elle croit définitive, quand par exemple elle veut conquérir le 50 % des actions de la Ruhr, alors que les magnats allemands ne veulent céder que 30 %, alors que pour soutenir cette prétention elle fait envahir la Ruhr, elle parle de sécurité militaire, de danger de revanche, de manquements allemands, de réparations et de respect des traités. Le peuple, dont la presse surprend jour après jour la bonne foi, les sentiments de justice, le besoin de paix et de reconstruction économique, applaudit. S'il savait la vérité, il maudirait. Mais cette vérité, comme tant d'autres, se lève lentement, parce que la presse subventionnée, celle qui appartient directement aux grandes organisations industrielles ou financières, celle qui se laisse influencer par elles au prix d'écus sonnants et celle qui dans son inconscience ou dans son sectarisme est heureuse de s'en faire l'écho, trompe journellement les masses.

Toute cette politique-là est une politique de réaction, de désordre économique, de conflits internationaux, de dessèchement de la production et de tout l'effort humain. Elle a la suprême bénédiction des maréchaux, des cléricaux, des monarchistes, des barons de l'industrie et de la finance. Elle se définit en trois mots: aveuglement, stérilité et danger.

Notons que dans la presse romande — et nous ne nous expliquons guère ce phénomène — c'est surtout cette politique-là qu'on soutient sous le prétexte de soutenir la France. Or elle ne correspond ni à l'esprit ni au sentiment de la France qu'on nous apprend à aimer, de la France héritière de la Révolution française, des Droits de l'Homme et de la démocratie laïque, éprise de liberté et de la solidarité chevaleresque avec les petits peuples menacés en leur indépendance.

Dans un prochain article, nous caractériserons la tendance de gauche, de celle qui a toutes nos sympathies et que nous voudrions voir triompher aux prochaines élections, tendance dont le triomphe serait la chute de la politique qu'on appelle poincariste et qu'on devrait simplement appeler réactionnaire et impérialiste.

Le dernier discours de Herriot qui dans une intervention précédente avait répondu à ceux qui avaient critiqué, comme M. Cattin, l'intervention de l'Internationale en faveur du parti socialiste de France, a formulé cette politique et, à distance, nous l'applaudissons.

E.-Paul GRABER.

Ouvriers conscients, soutenez votre journal en payant ponctuellement votre dû.

L'internationalisme de Guillaume hô.. Tell

Sauf lorsqu'il s'agit du placement de leurs capitaux et des villégiatures dans des sites agréables des divers continents, les bourgeois, fondateurs de la Société des Nations, ont quelque peu de peine à se faire à l'internationalisme.

Albert Thomas, le directeur du Bureau international du Travail (B. I. T.), s'est permis, à l'instigation de l'Union syndicale de Lausanne, de donner en cette ville une conférence sur la journée de 8 heures. Et voici que notre bonne presse, presque unanime — ceux qui n'ont encore rien dit sont sans doute muets de saisissement — proteste avec véhémence contre ce manque de tact. C'est un beau concert. Celui qui l'a provoqué a fait un fameux pas de clerc. On n'a pas idée d'une pareille audace. Figurez-vous cela, le directeur d'un des grands services de la S. D. N., quelque chose comme un ministre dans cette haute autorité, ose parler en Suisse. Est-ce qu'on pouvait se figurer cela lorsqu'on a voté l'entrée de la Suisse dans cette société de peuples? Et puis ce monsieur parle de choses qu'il connaît et qu'il doit connaître de par ses fonctions, ça c'est presque un comble pour des journalistes. Mais ce qui dépasse tout et devient inouï, c'est qu'il a osé relever avec un sourire une erreur commise par un Suisse, un Suisse qui n'est pas moins que le roi des paysans, M. Laur.

Qui est-ce qui nous a fichu une S. D. N. pareille?

C'est le Conseil fédéral, pardine, avec tous ses amis, qui sont nombreux. Et c'est M. Ador qui l'a amenée à Genève. Ça l'a assez fait transpirer, car ça n'allait pas tout seul. Les Belges, si nos souvenirs sont justes, la voulaient aussi. Mais nous avions un grand homme, plus grand que tous les leurs, ses courbettes avaient une amplitude qu'ils n'ont pu égaler. Il a gagné, et il nous l'a amenée, cette S. D. N. Il faudrait peut-être lui demander de la reconduire où il l'a prise, car il semble bien que cette machine-là est une espèce de cheval de Troie, d'où sortent des guerriers tout armés pour renverser la cité.

Seulement, voilà, il faudrait tout de même d'autres arguments que ceux qu'on nous avance. J'ai sous les yeux un article de M. Rubattel, dans la « Tribune de Lausanne », qui me paraît insuffisant comme argumentation. Il classe Albert Thomas dans ce qu'il appelle les « tout en or » que les socialistes surtout ne devraient pas écouter. Notre camarade Albert Thomas a évidemment un gros traitement, mais ce n'est pas lui qui l'a fixé

et faudrait-il qu'il renonce à cause de cela à son poste en faveur d'un réactionnaire? Et en quoi cela infirme-t-il ses raisonnements? Lorsque vous serez au Conseil fédéral, M. Rubattel — je fais cette supposition pour vous faire plaisir, car si modeste que l'on soit, ce sont des choses qu'on aime toujours s'entendre dire — et que vous recevrez vingt-cinq mille francs par an au lieu du traitement plus modeste que vous avez, pensez-vous que vous direz plus de bêtises que maintenant, pensez-vous qu'elles augmenteront dans la même proportion que votre revenu? J'ai trop bonne opinion de vous pour le croire.

Et puis si le directeur du B. I. T., Français d'origine, estime qu'un Suisse émet des erreurs sur l'activité de son bureau, on ne saurait tout de même exiger de lui qu'il aille en France lui donner la réponse. Il faudrait, dans ce cas, exiger que M. le conseiller fédéral Haab, qui est Zurichois, aille par exemple à Zurich pour relever une erreur lancée par un Genevois ou un Vaudois sur les choses de son département.

M. Ador, comme je le connais, est plus difficile que cela. Il ne marchera pas avec de pareils arguments. Il faudra trouver quelqu'un d'autre pour reconduire la S. D. N. à la frontière, quelqu'un qui ait assez de toupet pour dire à ces messieurs des quarante États groupés sous la bannière déployée par Wilson: « Nous vous avions demandé, messieurs, d'établir le siège de la S. D. N. à Genève pour donner à cette ville et à notre pays un plus grand prestige, pour augmenter aussi la prospérité de la cité de Calvin par l'apport d'une bureaucratie nombreuse payée par les ressources de l'univers, et pour placer parmi cette bureaucratie quelques-uns des plus beaux spécimens de la race helvétique. Mais si ces bureaucrates se mêlent d'ouvrir chez nous la bouche pour autre chose que l'absorption de mirifiques banquets, nous n'en sommes plus. Les inconvénients dépassent pour nous les profits. Retournez chez vous, c'est-à-dire n'importe où dans cet univers que vous représentez puisque vous êtes la S. D. N. Nous sommes, en Suisse, simplement une hôtellerie, rien de plus: vous êtes nos hôtes. Si nos hôtes font des conférences au personnel de l'hôtellerie, ça ne va plus, c'est le plus grossier manque de tact que nous puissions imaginer. »

Au fait, je crois que M. Rubattel est tout désigné pour se charger de cette commission.

C. NAINÉ.

VARIÉTÉ

Les gaietés... du baiser

Voilà déjà de longs mois que les savants d'outre-Atlantique se disputent, àprement et doctement, sur les conséquences possibles des baisers échangés à la légère.

Sur les conséquences bactériologiques, bien entendu. Car ils se sont très facilement mis d'accord pour déclarer que le baiser est, dans tous les cas, extrêmement dangereux pour la sensibilité ou pour la bourse de ceux qui l'échangent.

Songez-vous au nombre et à la qualité des microbes qui peuvent, en quelques secondes, passer d'une lèvres à l'autre? Généralement pas. Mais les savants américains y ont pensé et ont entamé contre le baiser une campagne furibonde. Avec la presse, le cinéma a été mobilisé. Et devant les yeux horrifiés du public, on a fait défilier sur l'écran, effroyablement agrandis, les microbes assassins que chacun était invité... à garder pour soi. « S'embrasser sans discernement, c'est mourir », telle était la formule que l'on proposait aux amoureux d'outre-Atlantique.

Il vient d'y avoir réaction. Des savants compatissants se sont émus, ont protesté, et s'efforcent de réhabiliter le baiser tant décrié.

C'est ainsi qu'un éminent professeur de l'université Harvard a pu démontrer, à l'aide d'appareils ingénieux, que le baiser n'est dangereux que pour l'homme. Ce n'est pas que le sexe faible puisse réaliser l'asepsie automatique de la bouche. C'est simplement parce que, affirme le savant, l'homme embrasse plus ardemment la femme, et que sa pression artérielle s'élève de 110 à 160, ce qui est dangereux.

Le président de l'Association des opticiens de Californie, M. Russel E. Simpson, a trouvé bien autre chose. S'embrasser avec les lèvres est dangereux, dit-il? Eh bien! embrassez-vous avec les yeux, et vous pratiquerez le baiser scientifique et aseptique! Mais, auparavant, précise-t-il, munissez-vous de verres spéciaux... La sensibilité des organes de la vue est telle qu'il est très facile de fabriquer des verres capables de permettre la vision de toutes les vibrations de l'âme. Naturellement, ajoute M. Russel E. Simpson, le baiser d'un myope sera plus agréable dans la demi-clarté des salons, tandis que le baiser des presbytes n'aura tout son charme qu'au grand air et dans les tramways...

L'éminent oculiste n'ajoute pas qu'il serait prudent d'interdire la vente de ces lunettes spéciales à tous les clients qui ne justifieraient pas du titre de mariés ou de fiancés... Car ce baiser

visuel devant être public, il serait convenable également d'en assurer la moralité...

Quels sont les premiers messieurs — ceux que menace le baiser classique, archaïque même — qui adopteront le baiser scientifique de M. Simpson?

FAITS DIVERS

A 15 kilomètres d'altitude, un vent d'ouest souffle à 500 kilomètres à l'heure...

Les météorologistes américains viennent de faire, paraît-il, une de ces découvertes sensationnelles comme il en vient surtout des États-Unis. Il auraient observé que, dans l'atmosphère, à environ une quinzaine de kilomètres d'altitude, existe une zone où souffle perpétuellement un vent d'ouest, dont la vitesse est proche de 500 kilomètres à l'heure.

La presse anglaise, en annonçant la nouvelle, examine les possibilités de construction d'appareils capables d'atteindre facilement cette altitude. Le vent aidant, si vent il y a, on pourrait effectuer en huit heures environ le voyage New-York-Londres.

L'égalité devant le coiffeur réclamée par les Américaines

Les femmes de New-York demandent à être autorisées à se faire coiffer dans les salles d'hommes.

Elles prétendent que le service des salons affectés aux femmes est beaucoup trop lent. Il est aussi infiniment plus cher que celui des hommes; or, les cheveux des Américaines ne sont pas plus longs que ceux de leurs maris.

Le président de l'Union des coiffeurs a déclaré que si les femmes étaient autorisées à pénétrer dans les endroits où l'on rase, le dernier rempart de l'exclusivité masculine aurait vécu. (« Daily Mail »).

Les poules de M. le pasteur

Au cours de l'une de ces dernières nuits, on a joué un mauvais tour au pasteur d'un village situé à proximité immédiate de Bâle. Le digne ecclésiastique avait un faible — par trop marqué, au dire de ses paroissiens — pour sa basse-cour. Or, l'autre matin, quand on alla lui porter à manger, il ne restait plus que le coq, portant autour du cou un billet disant: « Resté parce qu'il avait le thorax trop faible! » Il faut croire que les voleurs ne l'avaient pas trouvé assez gras. Selon les journaux bâlois, il s'agirait en l'occurrence moins d'un vol que d'une mauvaise farce, destinée à porter un coup direct à l'orgueil du pasteur.

EN FRANCE

La Chambre moribonde

Tandis que M. Herriot interpellait M. Poincaré sur la politique extérieure, les intrigues et les conversations animées allaient leur train dans les couloirs du Palais Bourbon et l'on y lançait l'idée d'avancer les élections législatives de deux mois et de les faire annoncer pour le commencement de mars au lieu du commencement de mai. Là-dessus, grand brouhaha dans la presse, où l'on s'accuse de part et d'autre de vouloir brusquer les choses. Pourtant, l'Europe entière souhaiterait vivement que ces élections viennent ouvrir un peu les fenêtres pour rafraîchir une atmosphère générale viciée. On se demande quel travail peut bien accomplir un parlement, où personne ne songe plus à autre chose qu'aux élections qui vont avoir lieu.

Il paraît donc que M. Poincaré lui-même hésite sur la date. D'autre part, « Le Quotidien », qui représente l'opinion du Bloc des Gauches, n'a pas l'air d'être enchanté à l'idée d'une pareille précipitation. Les résultats insignifiants du dernier vote pour un tiers du Sénat lui font désirer sans doute un peu plus de préparation pour une campagne électorale, qu'il désire victorieuse.

Mac Donald et les travaillistes anglais ne demanderaient pas mieux, évidemment, que de voir la France changer bientôt de gouvernement pour trouver en face d'eux quelqu'un d'autre que M. Poincaré, mais ils n'ont pas voix au chapitre. D'ailleurs, il ne faut pas se faire des illusions trop disproportionnées.

L'interpellation même de M. Herriot montre que le parti radical n'est pas si éloigné de la politique poincariste qu'on le croirait en lisant « Le Quotidien ». Il faut sans doute faire la part du feu et se rappeler devant quelle Chambre M. Herriot parlait, mais son exposé n'avait certes pas l'allure d'un discours à la Mac Donald. Il s'est longuement étendu dans des critiques de détail et n'a pas dit grand-chose de nouveau sur le fond même du problème, sinon qu'il vaudrait mieux laisser entière liberté aux commissions d'enquête où siègent les Américains et se montrer modérés, c'est-à-dire accepter une diminution de la dette allemande pour être sûr de toucher quelque chose.

En attendant, lord Curzon, qui dirige encore le Foreign Office, ne fait rien pour induire M. Poincaré à regretter l'avènement éventuel des travaillistes, car il vient de prendre une mesure extrêmement désagréable envers la France en envoyant le consul anglais de Munich faire une enquête dans le Palatinat. On sait que le mouvement séparatiste ayant échoué dans tout le reste de la Rhénanie, les Français se sont rabat- tus sur cette dernière région et ils allaient même reconnaître un gouvernement provisoire en faisant enregistrer ses décrets par les autorités d'occupation, lorsque l'Angleterre a mis le holà et que, d'autre part, le chef séparatiste Heintze a été mystérieusement assassiné par des Allemands loyalistes.

Le consul Clive a donc reçu l'ordre d'aller étudier sur place la véritable valeur du mouvement séparatiste palatin et les influences qui l'animent. On pousse les hauts cris à Paris, comme si le Palatinat était déjà un département français et que le consul anglais en Bavière n'avait plus le droit de voyager dans une des provinces du pays où il est accrédité.

Edm. P.

PARTI SOCIALISTE NEUCHATELOIS

Avis important aux caissiers des sections

Les sections ont été informées que conformément au règlement, la caisse centrale a fixé au 31 janvier 1924 le dernier délai pour le renvoi des timbres de cotisations 1923. En conséquence, nous prions toutes les sections de nous faire parvenir au plus tard jusqu'au 25 janvier tous les timbres de cotisations invendus. Afin qu'il nous soit possible de fournir des renseignements exacts aux délégués au prochain congrès, nous comptons que les sections s'en tiendront rigoureusement à cette date. L'expédition des timbres pour 1924 se fera ces prochains jours. Nous rappelons qu'ils seront facturés aux sections 35 centimes au lieu de 30, comme par le passé. Dans ce prix est comprise la taxe de 5 centimes perçue en remplacement du timbre de presse.

Tous les changements qui surviennent lors du renouvellement de Comité doivent nous être communiqués sans retard.

Le caissier cantonal.

M. Haab a déclaré lui-même, au Conseil national, qu'il n'avait pas fait de mauvaises expériences avec la loi de huit heures.

Cette remarque était fort juste.

C'est depuis la pratique de la journée de huit heures, en 1920, que les C. F. F. commencent à faire du bénéfice.

LETTRE D'AJOIE

Une réponse au « Jura »

Comme sous-titre à un article, « Comment on trompe les travailleurs », le « Jura » du 11 écoulé parle du cynisme avec lequel sont trompés les travailleurs au sujet de l'article 41 dont on demande la révision pendant une durée de trois ans.

Mais chaque ouvrier le connaît le nouveau texte, nos journaux l'ont publié et plusieurs corporations en subissent déjà les effets ensuite de dérogations à la loi, accordées par M. Schulthess.

On connaît le provisoire. Pas besoin de discuter là-dessus. L'ouvrier ne croit plus aux promesses radicales, dans le temps on pouvait encore y croire, mais à présent, bernique. Quant à tromper l'ouvrier, qui des socialistes ou des radicaux ont le plus trompé les ouvriers. Nous ne prendrons qu'en exemple les assurances vieillesse-invalidité: Franchement, depuis combien de temps les promettez-vous, Monsieur l'auteur de l'article du « Jura »? Oseriez-vous, dans une assemblée de vieux ouvriers, venir dire le pourquoi de vos promesses jamais réalisées?

Quant aux lois sociales mises sur pied par les radicaux, nous n'avons jamais méconnu leur valeur, et sommes les premiers à reconnaître le progrès accompli au temps où le parti radical allait de l'avant. J'avais alors l'honneur d'y appartenir.

Apparemment, l'auteur de l'article en question est un descendant de ceux qui marchaient en avant. Tous ces socialistes dont vous dites tant de mal sont des anciens radicaux qui ne pîétinent pas et suivent la tradition radicale. Rien de plus, rien de moins.

Nous ne renions pas notre origine et n'avez pas à rougir de nous, à moins que vous n'aimiez point à entendre parler de parents pauvres.

Quant aux cotisations syndicales et socialistes qui ont diminué, elles sont librement consenties par les membres. Aucune pression ne se fait. Avec le peu de cotisations que nous avons, nous marchons de l'avant et avons toujours payé nos factures pour notre propagande et jamais renvoyé nos fournisseurs, de Pierre à Barabbas, pour se faire payer.

Pour sortir le pays du marasme, le parti socialiste et les syndicats ont tout tenté. Toutes leurs propositions sont rejetées. C'est cela, Monsieur, que vous devriez avoir le courage de dire; le camarade Grosperre, conseiller national, peut vous fournir une abondante documentation sur ce sujet, que vous semblez ignorer.

Quant à la question de prolonger la journée, nous y voyons un danger; ce n'est pas la question de travailler plus ou moins. Nous tenons fermement à la journée de 8 heures. C'est un immense progrès social. A présent que la reprise est bien là, dans une partie de l'industrie, on pousse à la production. De là, on va à la surproduction, pour aboutir au chômage. Est-ce cela que vous désirez. On pourrait le croire.

Je termine. Veuillez excuser, Monsieur le rédacteur, j'ai été un peu long, mais je n'ai pourtant pas tout dit.

Un ouvrier, ancien radical.

Pour le lancement des huit pages

Listes précédentes fr. 35.20

M. A., Sonceboz	1.—
S. E., St-Imier, 0.45; M. E., St-Imier, 0.45	—90
Merci à l'ami A. Grosperre pour son bel article dans notre « Senti » du 26 décembre, R. M., St-Imier	—95
M. W., Villeret, 0.95; N. J., Vacallo, 0.95	1.90
S. V. B., Lengnau	—45
T. G., Corgémont, 0.95; G. J., Fleurier, 0.45	1.40
D. L., Fribourg, 0.45; Z. P., Granges, 0.45	—90
B. J., Neuchâtel, 0.45; S. O., Porrentruy, 1.—	1.45
B. F., Reconvilier	—45
B. V. P., Tramelan	—45
M. L., Verrières	1.95
Nouvel-An de la « Senti », I. H., Zurich,	1.45
Total fr.	48.45

JURA BERNOIS

BIENNE

Conférence Albert Thomas. — Nous apprenons que notre camarade Albert Thomas, directeur du B. I. T. à Genève, donnera une conférence à Bienne, le 1er mars, sous les auspices du parti socialiste romand. Nous aurons l'occasion plus tard, de revenir sur cette conférence que nous attendons avec impatience.

La variole. — La vaccination des élèves des classes de toute la ville est bientôt terminée. Jusqu'à ce moment, tout s'est passé tranquillement et il n'y a pas d'incident à signaler. Mardi soir 15 janvier, il ne restait plus qu'une partie des élèves du collège de Madretsch, ainsi que les élèves de l'école professionnelle à vacciner.

Un certain nombre de parents se sont refusés à laisser vacciner leurs enfants. La loi fédérale sur les mesures à prendre contre les épidémies du 2 juillet 1886, prévoit des peines allant de 10 à 500 francs, et dans les cas graves, jusqu'à 1000 francs, pour ceux qui refusent de se soumettre aux prescriptions de cette loi. Il sera intéressant de voir ce que fera le gouvernement vis-à-vis de ceux qui ont fait une opposition de principe à la vaccination de leurs enfants, car le peuple bernois a refusé en son temps la vaccination obligatoire. Par contre, un arrêté fédéral de 1923 autorise les cantons à introduire la vaccination obligatoire Qui vivra verra

Consumation. — La première séance du Conseil coopératif a été ouverte samedi après-midi par M. Joseph Kraus, doyen d'âge. Le bureau du Conseil coopératif a été constitué comme suit: Armin Schneider, président; Fritz Burkhardt, vice-président; Ernest Studer, Mme Chopard et Emile Urfer, assesseurs; Hans Windler, secrétaire. Sont ensuite nommés dans le Conseil d'administration: Paul Boder, Ferd. Christen, J. Zimmermann, Jos. Kraus, A. Schneider-Kunzli, Louis Zigerli, de la liste I; Mme P. Ryser-Ruesch, Max Ludwig, Arthur Voutat, Hugo Kurz, G. Schait, Fritz Gœckeler, Hans Ries, Joseph Stocker, de la liste II.

G. Scheidegger, Emile Gräppi, Rod. Roth, Max Schlatter et Erwin Engel sont nommés vérificateurs des comptes.

Sur les hauteurs. — Nos deux funiculaires ont eu fort à faire, samedi et dimanche, de monter et descendre les nombreux promeneurs qui étaient allés chercher le soleil sur les hauteurs d'Évilard et Macolin. Les pistes de sport ont été très fréquentées. On ne signale qu'un accident survenu à un élève de la classe primaire I-B de garçons. En descendant en ski la charrière d'Orvin, dimanche après-midi, il tomba et se fit une profonde blessure au genou.

Local de vote. — Sur demande du Conseil municipal, le Conseil exécutif autorise la Commune à tenir le local de vote du bâtiment de la gare aux voyageurs ouvert à la disposition des électeurs de la Commune de Bienne comme suit: En été (du 1er avril au 30 septembre), le samedi de 18 à 20 heures, le dimanche de 5 à 11 heures; en hiver (du 1er octobre au 31 mars), le samedi de 18 à 20 heures, le dimanche de 7 à 11 heures.

Les électeurs ne pourront déposer leur bulletin dans ce local que pour les votations et élections fédérales et cantonales. Prière d'en prendre note pour la date du 17 février.

Paroisse catholique-chrétienne. — Le tirage de la loterie pour la construction d'une tour au temple catholique a eu lieu la semaine dernière au local de la Société des Beaux-Arts, en présence du préfet et d'un notaire. Les listes du tirage seront imprimées et les billets empaquetés, de sorte que la vente pourra commencer sous peu.

Statistique des loyers. — Sur ordre du Département fédéral d'économie publique, division du Travail, une enquête sur le prix des logements de 2 à 4 chambres sera organisée par l'Office communal des logements. Cette enquête sera faite dans le courant de janvier dans les quartiers suivants: rue de Soleure, rue de la Poste, chemin Mon-Désir, rue des Pianos, ruelle des Serruriers, rue de la Gare, rue de Nidau Nos 64 à 72, rue Elfenau-gare, faubourg du Lac, rue Haute, fau-

bourg du Jura, rue du Bourg, rue de la Loge et rue des Fleurs. Les données serviront à l'établissement d'une statistique fédérale sur le coût de la vie dans les principales villes.

Pour les huit heures. — L'assemblée constitutive du Comité d'action pour la défense des huit heures a eu lieu samedi après-midi à la Maison du Peuple. Etaient convoqués: les présidents des syndicats et les représentants des partis socialiste, grutléen et communiste de la ville et du district. Le bureau a été constitué sous la présidence du camarade Strasser, président de l'Union ouvrière. L'assemblée s'est encore occupée des différentes mesures préparatoires et le grand Comité pourra désormais entrer en action. La première séance de ce dernier aura lieu jeudi prochain, à 8 heures du soir, à la Maison du Peuple. Les délégués sont priés d'en prendre note.

Parti socialiste romand. — Par la présente, nous informons nos membres que les collecteurs et collectrices font des tournées à domicile pour recueillir des dons en faveur du bazar du grand parti, qui aura lieu le 9 février. Nous recommandons à nos collègues de faire tout leur possible pour soutenir les efforts que fait le parti socialiste de Bienne pour alimenter sa caisse afin d'être à même d'affronter les luttes importantes que nous aurons à soutenir cette année.

Le Comité du Parti socialiste romand.

MOUTIER

La correction de la Birse. — Récemment, une nouvelle inondation de la Birse (c'était le 28 décembre) a démontré combien une correction de cette rivière serait urgente. L'eau déborda dans les prés et dans les rues. Elle envahit les maisons et les caves. Maint pauvre diable, qui habitait de tels logis fut gravement lésé par la crue de la rivière. Il paie des impôts à coups redoublés. Mais l'édilité ne songe pas à le protéger avec efficacité contre les débordements de la Birse. Ce serait cependant une œuvre d'utilité générale au premier chef.

En son temps, on a beaucoup causé d'un projet de correction à effectuer par le soin des chemins. C'était là une excellente idée, qui eût mérité d'être mise en pratique sans délai. On venait en aide aux sans-travail en effectuant une œuvre utile. Le vœu le plus urgent du parti socialiste et de ses représentants était que l'on entreprit au moins, sans tarder, la correction de la partie inférieure du cours de la Birse, tandis que ces « messieurs » du village entendaient débiter par le tronçon supérieur.

M. Baechler, en particulier, paraît avoir défendu ce point de vue. Pourtant, il était visible que les travaux étaient plus urgents au bas du village. Si l'opinion du parti socialiste avait prévalu, on eût été quitte de sonner l'alarme pour transporter plus haut les stocks, précisément du magasin de M. Baechler, parce qu'il était rempli d'eau. M. Baechler doit se dire que cette leçon a été méritée, car il porte la principale responsabilité de ce qu'il est advenu par l'entêtement qu'il mit à combattre le projet socialiste.

Il y a du reste d'autres remarques à faire sur les petits travaux déjà effectués. Ne se rend-on pas compte du danger que présente la Birse, pour les enfants qui jouent dans les parages du pont de la rue de la Gare? Un chemin conduit directement dans la Birse, à son endroit le plus profond. Le Conseil va-t-il laisser durer cet état de choses?

Du reste, jusqu'à quand attendra-t-on, pour en finir avec ces dangers perpétuels d'inondation? Jusqu'à quand laissera-t-on les infiltrations et les flaques de la rivière gagner jusqu'au cimetière où des cercueils doivent parfois être descendus dans une hauteur d'eau incroyable? Est-ce de l'hygiène cela? La salubrité publique ne souffre-t-elle pas d'un tel état de choses?

A Moutier, par l'incurie de l'autorité, à chaque saison, on assiste à ce spectacle bizarre des vivants et même des cercueils des morts, pataugeant dans un mélange aquatique malpropre et désastreux. Qu'en pense la commission d'hygiène? Nous voudrions bien qu'on réponde une bonne fois à ces observations, autrement que par des paroles.

SAINT-IMIER

Pour rappel. — Camarades de St-Imier et environs, n'oubliez pas la conférence C. Frey, qui se donne ce soir, au Cercle ouvrier.

VILLERET

(Corr.) — L'Avenir, notre excellent chœur d'hommes, avait son assemblée annuelle samedi dernier. Les progrès réalisés par cette jeune phalange de chanteurs, ses succès déjà obtenus, l'ont engagée à prendre part à la prochaine fête de Delémont, dont le concours présentera cette année un intérêt tout particulier. L'Avenir compte tout près de 50 membres. Il a l'ambition d'atteindre ce nombre ou de le dépasser. Qui lui aidera dans ses desseins et dans son activité? Qui viendra encore renforcer ses rangs pour Delémont? Ceux-là seront les bienvenus le mercredi de chaque semaine. Allons, les chanteurs insoupçonnés de Villeret, les modestes, accourez en grand nombre à L'Avenir. *Le Comité.*

EXTRAITS DE LA

Feuille officielle suisse du commerce

Registre du commerce

Jura bernois

— Sous la raison sociale Auto-garages du district de Porrentruy, il a été constitué une société anonyme qui a son siège à Porrentruy et pour but l'acquisition des terrains nécessaires et la construction de bâtiments pour garages d'automobiles et auto-camions destinés à assurer le service postal, de même que des services par automobile dans le district de Porrentruy. Le capital social est de 65,000 francs. Le Conseil se compose actuellement de: Joseph Choquard, préfet, conseiller national, à Porrentruy, président; Achille Merguin, notaire et maire, à Porrentruy; Virgile Chavannes, rédacteur, à Porrentruy, secrétaire-caissier; Paul Vienat, cultivateur et maire, à Chevenez; Georges Saunier, buraliste postal, à Damvant.

— Daniel Charpillot, Félix Charpillot et Arnold Charpillot, tous trois demeurant à Bévillard, et Alfred Charpillot, demeurant à Genève, ont constitué à Bévillard, sous la raison sociale Daniel Charpillot frères et Cie, Fabrique Hélios, une société en commandite qui a commencé ses opérations le 1er janvier 1924. Daniel, Félix et Arnold Charpillot sont tous trois associés indéfiniment responsables. Alfred Charpillot est commanditaire pour une somme de fr. 1,000.—. Fabrication de pignons de montres et compteurs en tous genres. Fabrique et bureaux: Bévillard. La société est représentée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de Daniel Charpillot et par la signature collective à deux de Félix et Arnold Charpillot qui signeront soit ensemble, soit individuellement avec le fondé de pouvoirs ci-après nommé. La société donne procuration collective à René Thoenig, à Bévillard, qui signe soit avec Félix Charpillot, soit avec Arnold Charpillot.

Les changes du jour

(Les chiffres entre parenthèses indiquent les changes de la veille.)

	Demande	Offre
PARIS	25.60 (25.40)	26.10 (25.80)
ALLEMAGNE.....	— (—)	— (—)
LONDRES.....	24.51 (24.45)	24.59 (24.52)
ITALIE.....	25.35 (25.40)	25.70 (25.75)
BELGIQUE.....	23.30 (23.45)	24.— (23.95)
VIENNE.....	79.— (79.—)	83.— (83.—)
(le million de couronnes)		
PRAGUE.....	16.60 (16.60)	16.90 (16.90)
HOLLANDE.....	213.75 (215.20)	214.50 (216.20)
MADRID.....	73.50 (73.30)	74.30 (74.10)
NEW-YORK:		
Cable.....	5.775 (5.785)	5.82 (5.81)
Chèque.....	5.77 (5.76)	5.82 (5.81)

Deux ou trois œufs, viande rôtie... Je n'en veux plus, car c'est trop cher. J'en ai le tout et la partie Dans une tasse de Cacao Tobler.

(Le cacao Tobler — en paquets plombés — bien préparé, constitue avec le pain le repas le meilleur et le moins coûteux.) 1/5 de livre, seulement 25 ct. 4682

Nos abonnés sont priés de communiquer tout changement de domicile. Joindre 20 centimes pour couvrir les frais.

FEUILLETON DE LA SENTINELLE

65

Le Docteur Harambur

PAR

J.-H. ROSNY

(Suite)

Marguerite parut accablée; la mère continua: — Je t'ai aidée, Dieu sait avec quel plaisir. J'aimais à te voir une volontée. Ton choix me plaisait. Me rends-tu justice?

— Oh! oui! mère.

— Eh bien! moi, je rends justice à ton père. Lui aussi a fait son possible. Tu ne sauras jamais ce qu'il lui en a coûté d'accepter la rupture avec Thomas.

— Pourquoi ne veut-il pas que j'épouse Pascal?

— N'exige pas de lui ce qu'il ne peut donner. Je le connais, il se tirera plutôt une balle dans la tête que de te voir épouser Pascal... C'est une des grandes faiblesses de notre temps de faire passer l'amour avant le devoir, avant les considérations de l'ordre le plus élevé. Ce pauvre Arbiade, dont la lutte fut des plus méritoires, ne peut envisager sans horreur la perspective d'avoir des petits-enfants aveugles... Soumets-toi, Marguerite, soumets-toi à la fatalité... Ton père est sorti aujourd'hui pour s'occuper de ton mariage. Le fils du banquier Vauceline demande ta main... — Le fils du banquier Vauceline?

— Oui.
— On ne me forcera pas à épouser le fils du banquier Vauceline?

— Nous désirons te voir mariée dans l'année...
— Mon Dieu! mon Dieu! soupira Marguerite. Et les deux femmes restèrent silencieuses jusqu'au moment où elles entendirent le pas d'Arbiade dans le corridor.

— Voilà ton père, Marguerite, tu vas avoir une explication avec lui. Sois honnête, n'oublie pas tes promesses.

Arbiade entra. Il avait un air de détermination exceptionnel:

— Marguerite, dit-il, je viens de chez Mme Harambur. J'ai voulu la prévenir que Fernand Vauceline avait demandé ta main... Quant à toi, tu choisiras entre Vauceline et Thomas.

— Père, tu es dur.

— Ma fille, j'aime les situations franches, je l'ai prouvé.

— Je suis franche avec toi, père.

— Non, tu es triste, malade...
— Peut-on se commander? J'aime Pascal.

— Il ne faut plus l'aimer.

— Hélas!
— Il faut épouser Thomas au plus tôt. On aime toujours son mari. Celui-ci est un homme admirable.

— Mais si Pascal guérit?

— Il ne guérira pas.

— Cependant...
— Tu ne peux pas vivre sur un si faible espoir.

— La fortune des Bénése se relèvera.

— Jamais. Et puis je ne veux pas avoir des petits-enfants aveugles.

— Père!

— Marguerite, tu manques de loyauté. Ces discussions sont oiseuses: tiens tes promesses.

— Je me soumets.

— Soumets-toi joyusement.

— Je ne le puis.

— Est-ce ainsi que tu me récompenses?

— Je voudrais te satisfaire; je ne peux pas.

— Epouse Thomas... Vous voyagez, tu oublieras.

— Je ferai ce que tu voudras, père, mais je t'en supplie, attends encore.

— Pascal lui-même t'a donnée à Thomas.

— Il souffre.

— Oui, mais en héros. Agis comme lui.

— Oh! père, que je suis malheureuse!

Et elle éclata en sanglots.

Arbiade la laissa pleurer; puis, quand il la vit plus calme:

— Tu m'étonnes, Marguerite, toi, la fille raisonnable de jadis. Est-ce donc toi qui me disais: « Je veux bien t'obéir, père, mais pas aveuglément; il doit t'être indifférent que j'épouse Pascal ou Thomas si l'un réalise comme l'autre ton idéal. »

— C'est vrai, père; seulement, tu oublies que ce qui t'était indifférent, à toi, ne pouvait l'être pour moi. Je plaçais pour mon bonheur. Aujourd'hui, je me sacrifierai seulement au vôtre.

— Tu crois cela?

— J'en suis sûre. Est-ce que chacun n'a pas sa manière de comprendre le bonheur? Quand j'ai vu Pascal terrassé par cette affreuse misère, je n'ai pas seulement souffert de le voir perdre une des plus grandes jouissances de ce monde, j'ai souffert aussi de penser que de pareilles choses se produisent sous le soleil et qu'un innocent pâtisse comme le plus grand des coupables... Oui, la cécité de Pascal fut pour moi la chute d'une espé-

rance dans la justice, dans la beauté, dans la vérité du monde. Il me restait encore un rayon de soleil: la certitude que je pouvais consoler cette immense infortune. C'eût été ma joie de tous les moments, la seule véritable joie encore désirable. Au lieu de cela, tu m'imposes ta joie à toi, tu ne comprends pas que j'aie au cœur une amertume qui empoisonnera toute mon existence.

— Paroles d'enfant, gronda Arbiade. Crois-tu donc que Pascal accepterait ce dévouement absurde. L'honnête garçon sait bien que le premier devoir d'un malheureux est de porter seul son malheur. Peut-être trouverais-tu quelque joie à le consoler; mais il ne trouverait que honte à accepter ton sacrifice. Dans l'état actuel des choses, ce qui rendra Pascal le plus heureux, c'est que tu consentes à épouser Thomas. Quand deux amants sont près de se noyer, celui qui va périr éprouve encore une suprême joie à voir sauver l'autre. Tel est le sentiment de Pascal.

— Ton père a raison, Marguerite, fit Mme Arbiade.

Arbiade reprit:

— Il faut te décider aujourd'hui même: Vauceline ou Thomas Harambur?

— Tu sais bien, père, que si je dois épouser quelqu'un ce sera Thomas Harambur, à la condition qu'il veuille encore de moi.

(A suivre).



La F. O. M. H. de La Chaux-de-Fonds en tribunal

Ainsi que nous l'annoncions hier, la F. O. M. H. de La Chaux-de-Fonds est actionnée en dommages et intérêts par un de ses anciens membres, de confession catholique, qui, à l'instar de plusieurs de ses coreligionnaires, avait quitté l'organisation syndicale sur les bons conseils de l'abbé Savoy et d'un fameux almanach catholique. Ses collègues d'atelier ne l'entendent pas de la même oreille et ne peuvent admettre, avec beaucoup de raison du reste, qu'un ouvrier puisse bénéficier des avantages procurés par le syndicat ouvrier sans supporter une part des obligations qui incombent à chacun des membres de la F. O. M. H. C'est du reste devenu une habitude dans les fabriques de La Chaux-de-Fonds, depuis l'époque du collectif, de n'occuper que des ouvriers syndiqués. Cette habitude a si bien subsisté que des patrons de confession catholique, MM. Bonnet et Henri Weiss, tous les deux industriels à La Chaux-de-Fonds, sont venus dire en tribunal qu'ils n'employaient que des ouvriers syndiqués parce que c'est devenu l'habitude depuis longtemps. Il est vrai que l'esprit de solidarité est maintenant si développé chez les ouvriers de La Chaux-de-Fonds, en raison de leur longue expérience syndicale, qu'ils n'admettraient pas que de leurs collègues refusent de faire leur devoir et sauraient déjà le faire comprendre aux patrons qui favoriseraient des « jaunes ». Nous en avons du reste la preuve dans les quelques cas qui, ces derniers temps, occupent les tribunaux.

La chose est plus grave cette fois-ci parce que l'ouvrier en cause, M. Cattin, probablement sur le conseil des partisans de l'abbé Savoy, ne se contente pas de réclamer une indemnité de mille et un francs, mais demande la dissolution de la F. O. M. H. Et c'est M. le Dr Bolle, conseiller national progressiste, autrefois admirateur et l'un des pilotes de l'abbé Savoy dans le canton de Neuchâtel, aujourd'hui partisan des doctrines économiques du camelot du Roy Georges Valois, ce qui est à peu près la même chose, qui se charge de porter cette demande devant les tribunaux neuchâtelois.

L'audition d'hier matin était un simple interrogatoire des témoins, et comme les autres procès civils, vu l'importance de la réquisition de la partie demanderesse, cette affaire aura son épilogue devant le tribunal cantonal.

Quelques-unes des dépositions faites méritent d'être retenues pour l'intérêt qu'elles offrent.

C'est tout d'abord un M. Joly, ouvrier catholique, qui a été entendu. Il est venu déclarer avoir organisé autrefois une protestation contre la publication dans la « Solidarité horlogère » du catéchisme du syndiqué rédigé par notre camarade Paul Graber. Il s'est plaint que la suite qu'il souhaitait n'ait pas été donnée à sa protestation.

Les dépositions des deux patrons dont nous avons déjà parlé contenaient, entre autres choses, cette déclaration que l'ouvrier travaillant à domicile est dans une situation défavorable comparativement à celle de l'ouvrier occupé en fabrique. Il est obligé de travailler beaucoup plus pour obtenir le salaire gagné en fabrique ou un peu plus. C'est l'un d'eux, M. Weiss, qui a dit qu'il ne lui était pas possible de trouver d'autres ouvriers que des syndiqués.

Le préposé chaux-de-fonnier à l'exécution des ordres de l'abbé Savoy, M. Kistler, président de l'Union sociale de notre ville, est ensuite venu renseigner le tribunal sur l'Union catholique sociale qui est une association d'éducation, non professionnelle, comprenant des patrons et des ouvriers. Par contre, la Corporation horlogère des Franches-Montagnes groupe les employeurs et les ouvriers de l'industrie horlogère. Après avoir feint de ne pas comprendre, M. Kistler a bien dû reconnaître, sur l'insistance de M. Aubert, assisté de W. Cosandier, avoir conseillé des ouvriers catholiques, participé à la rédaction de la lettre de démission de Cattin, invité d'autres membres à s'adresser à M. Bolle pour lui demander de les représenter, et même avoir fait des démarches dans ce but auprès du défenseur des ouvriers catholiques. Ce témoin, comme d'autres encore de même bord, déclarent que la situation économique de Cattin est plus mauvaise depuis qu'il travaille à domicile.

Le tribunal a entendu ensuite d'autres témoins, catholiques pratiquants, qui sont restés fidèles à la F. O. M. H. C'est tout d'abord M. Cattin, habitant le Noirmont mais travaillant à La Chaux-de-Fonds, qui n'a pas craint d'affirmer que le curé de ce village, M. Besançon, ne donnerait plus l'absolution aux lecteurs de « La Lutte syndicale ». Il a ajouté que les dirigeants des organisations catholiques font de la question du syndicat une affaire de religion. Certains d'entre eux exercent une pression auprès de leurs membres pour qu'ils ne fassent pas partie de la F. O. M. H. C'est ainsi que ses enfants ne peuvent pas trouver d'occupation au Noirmont à cause des opinions de leur père qui est catholique mais estime que la religion n'a rien à faire dans les questions syndicales. Il sait, par exemple, que dans la principale fabrique d'horlogerie du Noirmont, chez M. Maître, on demande aux jeunes ouvriers qui se présentent s'ils veulent se faire recevoir de l'organisation catholique. S'ils ne sont pas consentants on ne les embauche pas.

M. Riat, âgé de 70 ans, catholique aussi et membre de la F. O. M. H., déclare n'avoir pas été choqué par l'article de Ch. Naine « Les deux symptômes », reproduit par la « Lutte syndicale ». Il estime que l'organe syndical a bien fait de le publier, et ajoute que ce journal ne fait que se défendre contre les nombreuses attaques des organes catholiques.

C'est encore un catholique, M. Ecabert, membre de la F. O. M. H., qui vient déclarer avoir entendu dire souvent, aux Franches-Montagnes, que les ouvriers étaient invités à sortir de la F. O. M. H. Du reste, l'Almanach catholique lui-même, ajoute-t-il, donne cette recommandation aux ouvriers catholiques. Lui aussi n'a pas été choqué par l'article de Ch. Naine et estime à son tour que la « Lutte syndicale » n'a pas eu tort de le reproduire. Il confirme qu'au Noirmont on n'embauche que des ouvriers faisant partie de l'Union catholique sociale, et termine en déclarant que jamais la F. O. M. H. ni la « Lutte syndicale » n'ont heurté ses opinions religieuses.

Pour terminer, on entend MM. Ed. Steiner et Jeanmaire, faisant partie tous deux de la F. O. M. H., quoique membres, le premier du Cercle du Sapin, le second du parti libéral. L'un et l'autre s'accordent à déclarer qu'on ne fait pas de politique à la F. O. M. H. Le fait que certains des dirigeants de la F. O. M. H. sont en même temps des militants du parti socialiste a pu créer la confusion. M. Jeanmaire nous donne cette opinion intéressante sur les ouvriers à domicile, qu'en faisant un plus grand nombre d'heures de travail ils contribuent à faire baisser les salaires. Après avoir déclaré que c'est le dizenier qui prévient le bureau de la F. O. M. H. quand un membre démissionne, il ajoute qu'il est du devoir des collègues d'atelier du démissionnaire de s'y opposer, car il est des ouvriers qui ne demandent qu'à profiter des avantages obtenus par l'organisation syndicale et ne veulent pas payer de cotisations.

La suite des interrogatoires a dû être renvoyée à huitaine. A. V.

Les journalistes professionnels ne veulent pas être confondus avec les requins de la presse

Le Syndicat des journalistes français adresse à M. Boris Souvarine, rédacteur à « L'Humanité », la lettre suivante :

Monsieur,

Vous avez lancé contre un certain nombre de propriétaires de journaux, des accusations. C'est affaire entre eux et vous.

Vous en avez profité pour ajouter (« Humanité » du 31 décembre) que l'ensemble des journalistes français, qui ne sont, le plus souvent, propriétaires de quoi que ce soit, constituent « un ramassis de maîtres-chanteurs, d'affairistes, de pillards, de spéculateurs, de trafiquants de décorations, de fabricants de fausses nouvelles et de politiciens tarés ».

Vous avez écrit encore : « Le journaliste honnête est une rareté... En règle générale, un journaliste est indigne d'estime : il vend sa plume, son opinion, sa conscience ».

Enfin, rappelant que M. Clément Vautel avait invité le Syndicat des journalistes et son secrétaire général à protester contre vos accusations, vous écriviez (2 janvier) :

« Si M. Bourdon le faisait, il lui faudrait s'expliquer sur la présence, dans son syndicat, de gens notoirement tarés ; aussi aura-t-il la prudence de se faire... »

Vous ajoutez que, personnellement, vous n'êtes pas journaliste. Nous vous remercions de l'avoir dit, bien que cela se vit, en somme, sans trop d'effort.

Mais si vous étiez journaliste, ou si même vous connaissiez les journalistes, fût-ce de nom, vous n'auriez pas été sans remarquer qu'il ne s'en trouve pour ainsi dire pas sur les listes de stipendiés que vous rééditez chaque matin.

Administrateurs, agents de publicité, entrepreneurs d'informations ou de journaux, oui, nous trouvons tout cela dans les documents que vous publiez, d'ailleurs sans discernement. Mais des confrères ? Vous avez beau chercher ; votre carnet de chasse est mince.

Parfois vous croyez en avoir découvert un dans la foule des journalistes professionnels ; encore êtes-vous, le plus souvent, contraint de vous rétracter le lendemain, en invoquant une confusion de noms ou une erreur de copiste.

Mais quand même il se trouverait dans cette masse de braves gens, de travailleurs scrupuleux, qui vivent honnêtement, parfois difficilement de leur métier ; quand même il se trouverait parmi eux quelques coupables — quel groupement humain n'a pas les siens ? — pensez-vous, Monsieur, que cela vous donnerait le droit de calomnier toute une corporation ?

De tels procédés justifient mal la prétention que vous étalez de régénérer la presse.

Pour nous, ayant à assurer la défense morale de notre famille syndicale, soyez sûr que nous ne sommes pas disposés à tolérer que puisse entrer ou demeurer parmi nous huit cents camarades ou confrères qui seraient convaincus d'avoir reçu des subventions de qui que ce soit, surtout de l'étranger, et notamment de la Russie — de la Russie des Tsars ou de celle des Soviets.

Mais il va de soi que vos accusations ne nous suffisent pas, qu'elles doivent être appuyées de preuves et soumises à la discussion de ceux que vous dénoncez.

Nous n'avons pas besoin de votre sommation pour connaître notre devoir.

Recevez, Monsieur, nos salutations.

Pour le Conseil d'administration qui l'a mandaté à l'unanimité, le Secrétaire général :
(signé) Georges BOURDON.

Note de la rédaction. — Le document ci-dessus fait une distinction, nécessaire selon nous, entre

le journaliste professionnel qui, s'il est souvent dominé par les idées de celui qui l'a engagé, n'est presque jamais un « chéquier », et directeurs, propriétaires de journaux, agents, intermédiaires, faiseurs d'informations financières et économiques et d'où vient la corruption qui caractérise la grande presse. Le journaliste professionnel est un salarié. Un de nos confrères a caractérisé sa situation en disant : « Moi, je n'ai pas le moyen de me payer une opinion ». Il voulait dire : « Je ne puis toujours écrire comme je pense ».

Il faut faire une distinction encore avec le journaliste par vocation, celui qui n'a pas cherché un gagne-pain, mais qui a vu dans le journal d'opinion une arme pour défendre un programme, une idée, un idéal.

Dr Laur et les évangélistes

Dans l'appel qu'il adresse aux paysans en vue de la votation populaire du 17 février, le bouillant Dr Laur indique 4 motifs en faveur de la loi :

1. Parce que la journée de 8 heures nuit à l'industrie, augmente le chômage, renchérit la production et le coût de la vie ;

2. Dans aucun pays la durée du travail n'est aussi réduite qu'en Suisse ;

3. Parce que beaucoup d'ouvriers ne comprennent pas qu'on les empêche de travailler plus longtemps et de gagner davantage ;

4. Si la révision proposée était repoussée, socialistes et le Bureau international du travail imposeraient les 8 heures aux paysans.

C'est la rédaction du journal « Evangelisch-Soziale-Warte » du 1er janvier qui s'est chargée de la réponse, dans un article intitulé « L'Excitation des paysans ». Avec autant de vigueur que d'à-propos, elle flagelle le Docteur. Aussi, nous ne résistons pas au désir d'en donner un résumé pour les lecteurs de ce journal.

1. Notre loi sur les fabriques, ainsi que celle sur la durée du travail dans les entreprises de transport, ne connaissent pas la journée de 8 heures stricte. En 1920, M. Schulthess a recommandé de repousser la Convention de Washington, mais il promettait formellement aux représentants ouvriers de respecter les 8 heures dans les fabriques et les transports. Il n'a pas tenu sa promesse.

A notre tour, nous posons la question : Le Dr Laur a-t-il lu la loi sur les fabriques ? Sait-il qu'on peut travailler 52 heures par semaine ? Sait-il que pendant 80 jours dans une année on peut travailler deux heures supplémentaires par jour ? Sait-il qu'on peut travailler avec plusieurs équipes et que les fabricants en profitent largement ? Sait-il que sur 8000 établissements soumis à la loi sur les fabriques, plus de 2000 travaillent 52 heures par semaine ? Sait-il que les ouvriers occupés aux travaux accessoires ne bénéficient pas de la journée de huit heures ? Si le prof. Laur sait tout cela, pourquoi parle-t-il aux paysans d'une journée de huit heures stricte ? Pourquoi leur cache-t-il la vérité ? C'est pure excitation et pure démagogie.

2. Les prix élevés du sol sont plus nuisibles à tous que la durée du travail, car plus ils sont élevés, plus les produits du sol montent. A cela le savant professeur ne connaît aucun remède. Et les tarifs douaniers qui chargent les consommateurs de plus de 200 millions par année ? C'est en Suisse que le prix des terres est le plus élevé. Pourquoi le Dr Laur n'ose-t-il pas appliquer son programme consistant à faire baisser le taux de l'intérêt ? Parce que les gros paysans sont devenus capitalistes et que les capitalistes patriotes menacent de l'exode des capitaux. Que connaît le Dr Laur de l'intensité du travail dans les fabriques, de sa division, du fait que l'ouvrier n'a pas un mot à dire dans une juste répartition des bénéfices ? Sait-il que les quatre voyages de l'aller et retour à la fabrique exigent jusqu'à deux et trois heures par jour, en plus du travail effectif, que l'ouvrier doit effectuer son travail hors de la famille et ne peut récolter le fruit de son travail ? Laur connaît-il les beautés des casernes locatives et la non-possession d'un moindre petit coin de terre ? Connaît-il quoi que ce soit de la vie de 40,000 ménagères, des 120,000 ouvrières et des 40,000 jeunes gens travaillant dans les fabriques, ainsi que les conditions d'existence malsaines ? Pourquoi Laur ne parle-t-il pas des travaux effectués par l'ouvrier et l'ouvrière en dehors des heures de fabrique, soit dans son intérieur ou en culture maraîchère ? Nous pensons que les paysans feraient bien de se poser la question, plutôt que de subir la dictature de leur chef. Qu'ils laissent parler leur cœur et la réponse ne sera pas douteuse.

3. Laur prétend, mais ne prouve pas que nous soyons le seul pays qui applique la journée de huit heures. L'auteur de cet article reproduit selon l'éminent prof. Brentano une liste des pays ayant adopté la journée de huit heures. Ce sont : 24 octobre 1914, Panama ; 17 novembre 1915, Uruguay ; 4 septembre 1916, Equateur ; 31 janvier 1917, Mexique ; 22 janvier 1917, Portugal ; 7 novembre 1917, Russie ; 27 novembre 1917, Finlande ; 14 août 1917, Norvège ; 15 novembre 1918, Allemagne ; 23 novembre 1918, Pologne ; 14 décembre 1918, Luxembourg ; 19 décembre 1918, Autriche ; 19 décembre 1918, Tchécoslovaquie ; 8 janvier 1919, Yougoslavie ; 23 juin 1919, Suisse ; 23 août 1919, France ; 1^{er} octobre 1919, Espagne ; 17 octobre 1919, Suède. Enfin, 29 octobre 1919, Convention de Washington.

En Angleterre, la journée de huit heures est introduite dans l'industrie métallurgique depuis 1906. dans les mines c'est la journée légale de

sept heures. Aux Etats-Unis, depuis le premier janvier 1917 on applique la journée légale de huit heures sur les chemins de fer les plus importants et au cours de l'année 1918, elle a conquis sa place dans l'ensemble de la métallurgie. Ce que dit Laur est complètement faux et si c'est là sa façon d'instruire les paysans, comment s'étonner qu'on ne se comprenne pas.

4. L'auteur de l'article ne connaît pas d'ouvriers parmi les évangélistes qui voudraient travailler plus de huit heures. Qui garantit un salaire plus élevé ? Personne, ce n'est qu'une phrase. Au contraire, de gros industriels déclarent aujourd'hui déjà que l'augmentation de la durée du travail n'entraînerait pas une augmentation correspondante du salaire, mais qu'il faudra travailler 54 heures pour le même prix que pour 48. Les produits du sol renchérissement le coût de la vie et les salaires baissent ; malgré cela l'intelligent docteur ne s'aperçoit pas que les ouvriers consomment de moins en moins et que de ce fait le marché de ses protégés se restreint de plus en plus.

5. Si la loi n'est pas acceptée, on imposera les huit heures aux paysans. Ici se découvre en plein le démagogue. Aux paysans on peint le diable sur la muraille, on y mêle la révision de la loi sur les fabriques en leur disant : Pour vous aussi ce sera la journée de huit heures stricte, alors que Laur doit savoir que la Suisse a repoussé la Convention de Washington. Avec cela, le docteur agit encore deux fantômes, le socialisme et le Bureau international du travail. Pourtant Laur aime beaucoup prendre part aux conférences internationales. Pourquoi repousser ainsi le Bureau international du travail, quand on fut si chaud partisan de la Société des Nations ? Le Bureau international du travail a fait plus de travail pratique que le reste des institutions de la Société des Nations. Ainsi des hommes en vue prennent position contre la réglementation internationale de la protection du travail, alors qu'il y a 30 à 40 ans, les autorités fédérales la proposaient aux grands pays. Il faut être aveugle pour repousser une telle réglementation. La non-existence d'une telle réglementation conduira fatalement au chaos. Pour nous, nous constatons qu'on ne dit pas la vérité à nos concitoyens paysans. C'est la raison qui doit nous inciter à faire tout ce qui dépend de nous pour faire pénétrer chez eux la lumière et la vérité.

(Traduit par F. Dubois).

ETRANGER

La grève générale dans la Ruhr

DUSSELDORF, 15. — Havas. — La grève des métallurgistes a gagné d'autres corporations. A Munchen-Gladbach et à Crefeld, les ouvriers du textile sont en grève. Il en est de même dans les filatures de la rive droite du Rhin, à Elberfeld, Lennep, Opladen. A Dusseldorf, les ouvriers des transports ont cessé le travail. Des manifestations dans les rues ont été réprimées par la police qui a blessé quelques personnes. On note de l'agitation dans le personnel des usines municipales du gaz et de l'électricité. A Cologne, le syndicat général des mineurs du bassin de lignite rhénan ont refusé de reconnaître l'arbitrage du commissaire d'empire fixant à 10 heures par jour la durée du travail et rétablissant le système des deux équipes. Il a été décidé de quitter les chantiers une fois les 8 heures accomplies.

Dans l'industrie métallurgique, les grèves continuent. Le syndicat socialiste des métallurgistes et le parti communiste continuent la lutte pour les 8 heures. Les industriels de Dusseldorf ont fait annoncer la réouverture de leurs usines pour tous ceux qui accepteraient de travailler 10 heures. Les municipalités ont refusé le paiement des seconds de chômage aux ouvriers qui ne sont sans travail que pour n'avoir pas accepté la journée de 10 heures.

Les fonds de grève des syndicats socialistes étant à peu près épuisés, un grand nombre d'ouvriers acculés à la famine ont résolu de cesser la lutte et d'accepter les conditions patronales. Deux centuriers communistes, qui tentaient de pénétrer dans les usines Rheintal pour en chasser les ouvriers qui avaient repris le travail, ont été dispersés par la police. De nombreux incidents se sont produits lundi dans la zone d'occupation britannique. A Eundorf, un directeur d'usine pris à partie par la foule a été grièvement blessé et a dû être transporté à l'hôpital.

SOLINGEN, 15. — La grève générale prend de l'extension. Le mouvement a gagné les journaux.

Une arrestation à Berlin

BERLIN, 15. — Les journaux annoncent que la police a procédé, mardi matin, au Café Josty, à Berlin, à une arrestation importante au point de vue politique.

Il s'agirait en effet d'un complot d'extrême-droite contre la vie d'une très haute personnalité politique.

D'après le « Journal de huit heures du soir », la personnalité visée ne serait autre que le général von Seeckt. On dit que le complot ourdi contre lui était déjà passablement mûr.

L'individu arrêté a été conduit devant le juge d'instruction du Landesgericht de Berlin. Jusqu'à présent, on ne possède aucun élément qui permette de conclure qu'il ait agi pour le compte d'une organisation quelconque. Ce serait un commerçant du nom de Thormann, affilié au groupe dit « de la liberté » du parti populaire allemand.

Parlant de l'arrestation du commerçant Thormann, le « Lokalanzeiger » écrit que l'interrogatoire de cet individu a permis d'apprendre que Thormann avait projeté d'assassiner le général von Seeckt, le commissaire d'Etat von Kahr et

le général von Lossow, de troubler les débats du procès Hitler, et d'exiger le rétablissement de la monarchie et le retour des Hohenzollern. On n'a pas encore pu établir si Thormann avait des complices.

Le drame du L. 24

LONDRES, 15. — Havas. — Une dépêche de Weymouth dit qu'après quelques minutes de plongée, les scaphandriers de l'amirauté se sont fait remonter à la surface et une fois à bord ils ont déclaré que l'épave rencontrée, couverte d'algues maritimes, ne pouvait pas être le L. 24.

Les nouveaux séismes du Japon ont été d'une grande violence

KOBE, 15. — Havas. — Un violent tremblement de terre s'est produit dans les mêmes régions que celui du 1er septembre. On signale des incendies dans la partie nord de Tokio. Les communications télégraphiques sont coupées avec la capitale. Le trafic par chemin de fer est suspendu sur les grandes lignes. Il y a de nombreux morts et blessés.

TOKIO, 15. — Havas. — La secousse sismique de lundi matin a duré 12 minutes. Son intensité a été d'environ 50 % moindre que lors du tremblement de terre du 1er septembre. Il y a eu une cinquantaine de tués et un assez grand nombre de blessés. Aucun étranger n'est parmi les victimes. L'empereur, l'impératrice, le prince régent et sa fiancée sont indemnes.

Selon d'autres télégrammes, il y a eu 6 tués et près de 200 blessés à Yokohama, 4 tués et une vingtaine de blessés à Tokio. Un incendie s'est déclaré dans la banlieue de la capitale. Une autre information signale qu'un train a été précipité dans une rivière et six autres projetés hors des rails.

TOKIO, 16. — Havas. — Le tremblement de terre qui s'est produit lundi matin à 5 h. 55 a été ressenti dans tout le district de Kouanto. Dans la ville de Tokio, l'électricité a été coupée. Les chemins de fer et les trams ont subi quelques dégâts. Toutefois, les communications ont été aussitôt rétablies. Des ponts et des maisons ont été détruits. On suppose qu'un petit nombre d'habitants ont été victimes dans ce nouveau tremblement de terre. A l'ouest de Yokohama, les communications ont été interrompues. Dans le district de Takaido, les dégâts sont cependant moins importants que lors de la précédente catastrophe.

Un lion gambade dans un train

NEW-YORK, 15. — A Hutchinson (Kansas), on embarqua, dans l'express de Santa-Fé, une cage contenant un grand lion qui devait être transporté à Louisville, dans le Kentucky. Au cours du voyage, le lion, mordillant le plancher de bois de sa cage, fit tant et si bien qu'une solive, dans laquelle étaient encastrés les barreaux de fer de la cage, céda et le fauve se trouva dans le wagon des bagages.

Les voyageurs qui se trouvaient dans le compartiment suivant entendirent des rugissements et donnèrent l'alarme. Le convoi fut arrêté. A la première gare, celle de Kansas-City, le chef des gardiens du jardin zoologique, mandé d'urgence, réussit, après trois heures d'efforts, à immobiliser le lion à l'aide d'un lasso et à le transporter en lieu sûr.

NOUVELLES SUISSES

Le chômage

D'après le Marché suisse du travail, une légère diminution du nombre des chômeurs complets et partiels a pu être enregistrée pendant le mois de décembre 1923.

Le nombre des chômeurs complets (y compris les chômeurs occupés à des travaux subventionnés ou non) est tombé de 27,029 à 26,873 de fin novembre à fin décembre, ce qui représente une diminution de 156 dans l'espace d'un mois.

Le nombre des chômeurs partiels est tombé de 14,368 à 12,800 durant le mois de décembre, ce qui représente une diminution de 1568. Le nombre total des chômeurs (complets et partiels) est tombé de 41,397 à 39,673 au cours du mois de décembre 1923. Il y a donc une diminution de 1724 chômeurs.

D'après la statistique établie par le bureau fédéral du travail, le chômage complet a diminué dans les groupes d'activité ci-après : industrie hôtelière 637, commerce et administration 232, horlogerie et bijouterie 149, agriculture et horticulture 114, service de maison 104, arts graphiques et industrie du papier 69, industries du vêtement et du cuir 50, professions libérales et intellectuelles 9, alimentation et tabacs 9.

Le nombre des chômeurs complets a par contre augmenté dans les groupes d'activité ci-après : industrie du bâtiment et branches connexes 636, industrie textile 177, sylviculture et pêche 121, main-d'œuvre sans formation professionnelle 84, exploitation de mines et tourbières 61, industrie des métaux et machines et industrie électrotechnique 47, transports 42, industries du bois et du verre 41, industrie chimique 7.

En examinant la situation dans les différents cantons, on constate que le chômage a diminué dans les cantons suivants : Grisons 418, Berne 219, Vaud 128, Bâle-Ville 112, Neuchâtel 71, Zurich 33, Soleure 22, Office du travail 981, Glaris 16, Zoug 6, Schwyz 2.

En revanche, le chômage a augmenté dans les cantons suivants : St-Gall 506, Valais 363, Tessin 309, Bâle-Campagne 304, Fribourg 165, Genève 99, Argovie 55, Appenzell Rh.-Int. 29, Schaffhouse 13, Thurgovie 11, Uri 6, Nidwald 5.

Le nombre des chômeurs occupés aux travaux de chômage a diminué de 1208 ; au 31 décembre 1923, on en comptait encore 6122, dont 6085 étaient occupés à des travaux subventionnés. — (Resp.)

Des économies

BERNE, 15. — Resp. — L'ancien Conseil d'administration des C. F. F. coûtait annuellement 60,000 fr. de dépenses. Le nouveau Conseil d'ad-

ministration réduit par la nouvelle loi sur les C. F. F. ne coûtera qu'une quinzaine de mille francs.

Le procès de la Banque commerciale de Fribourg

Le procureur fait rire aux éclats

La journée de mardi a été presque entièrement consacrée au réquisitoire de M. le procureur Berset qui a demandé les condamnations suivantes : 5 ans de maison de force pour Figi, avec déduction de la prison préventive ; 3 ans de réclusion pour Hoffmann, avec déduction de la préventive ; 5 mois de prison pour M. Deschenaux, ancien juge fédéral ; 4 mois pour M. Paul Mayer ; 3 mois pour M. Bettin. Ces conclusions de M. Berset ont provoqué dans le public un éclat de rire. Voici quelques arguments de M. le procureur Berset :

Les principaux fautifs de la catastrophe de la Banque Commerciale qui ont fait perdre 13 millions, soit 90 francs par tête à la population fribourgeoise sont le directeur Figi et son comparse Hoffmann, coupables de fraude et d'abus de confiance. Ils ont exploité le canton de Fribourg comme un pays ennemi. Figi a su endormir les membres de son Conseil d'administration pour faire librement ses opérations malhonnêtes. Hoffmann fut son instigateur et partagea avec lui les bénéfices. Quant à MM. Deschenaux, Mayer et Bettin, ils sont des complices. Ils ont passé avec la banque des actes commerciaux répréhensibles. Tout en rendant hommage à la probité de son ami Deschenaux, M. le procureur général estime qu'il a manqué à son mandat et qu'il a trahi un peu la confiance publique. M. Paul Mayer a abusé de ses fonctions administratives. M. Bettin n'est pas l'innocente victime qu'on pourrait croire. L'honneur du pays fribourgeois, termine M. le procureur Berset, exige que l'on condamne, témoignant ainsi que la loi est pour tout le monde et qu'un voleur même vêtu d'un riche manteau de banquier est un voleur. — Resp.

La « Suisse » change de propriétaire

On annonce de Genève : Le journal « La Suisse », qui, depuis quelques années, était sous le contrôle d'une société de publicité, a été racheté par un groupe de personnalités appartenant aux divers milieux genevois.

Un drôle de procès

La « Zürcher Landzeitung », qu'on dit création de Stinnes, avait organisé un concours selon les données duquel tout nouvel abonné pour six mois participerait à une distribution de prix s'il parvenait à indiquer assez juste combien d'exemplaires du journal se répartissaient dans les districts d'Affoltern, de Horgen et de Pfäffikon, en partant de la base du tirage de 50,000 et d'un chiffre total de population de 76,097 âmes. Il y avait comme prix : un piano, une salle à manger et une chambre à coucher, une machine à coudre et divers prix de consolation. Au moyen d'une règle de trois, nombre d'amateurs trouvèrent juste, c'est-à-dire 19,547 en arrondissant pas, tandis que d'autres arrivaient à 19,548 en arrondissant. Or, les derniers, ayant été déboutés prétendent être dans leur droit en réclamant leurs prix, attendu qu'en règle de mathématique on arrondit en haut. Les prix étant déjà distribués, ils menacent l'éditeur d'une action judiciaire et demandent un nouveau partage.

La pénurie de logements à Zurich

L'Office statistique de la ville de Zurich communique ce qui suit au sujet du recensement des logements vides et des maisons en construction opéré le 1er décembre dernier :

A cette date, il n'y avait dans toute la ville que 52 logements vides, contre 60 à la même date de l'année précédente et 105 en décembre 1921. La moitié à peu près de ces logements étaient déjà loués ou étaient à vendre, et quant aux autres leur prix de location était trop élevé pour être accessible à la très grande majorité des locataires. On le voit, malgré la reprise de la construction, la pénurie de logements est toujours très forte, non seulement dans la ville, mais aussi dans la banlieue et aux alentours.

La construction a repris son activité à Zurich et dans les environs. En effet, on ne compte pas moins de 1,564 logements en construction à Zurich même et 270 dans les huit communes avoisinantes, dont la plupart pourront être habités vers le milieu de l'année. Il est probable que ces logements seront très rapidement loués, mais la situation ne sera que momentanément améliorée, car la demande continuera à être très forte.

A Winterthour, le Conseil communal a accordé à cinq entrepreneurs ayant construit 27 logements une deuxième hypothèque de 20 % de la valeur des bâtiments. Les projets de construction annoncés aux autorités communales s'étendent à 400 logements ; leur valeur est de 8 ½ millions de francs.

L'émigration des campagnes dans les villes

On nous écrit : Il est intéressant de donner quelques instants d'attention aux déclarations du Dr Bernhard, le chef suisse de la colonisation intérieure. La Suisse, dit-il, comptait 2 ½ millions d'habitants en 1860. Elle en enregistrait 3 % en 1910. Depuis un quart de siècle, plus de 1 million et quart de petits agriculteurs ont quitté les campagnes suisses. Ils ont émigré pour une bonne part dans les régions industrielles et dans les centres populeux.

Le canton de Zurich comptait en 1860 un quart de million d'habitants. En 1910 il en a un demi-million. La ville de Bâle voit dans le même laps de temps sa population passer de 41,000 à 136,000 âmes. Elle a donc triplé. Winterthour a quintuplé en cinquante ans. Elle compte aujourd'hui 25,000 habitants. A Bienne, on compte 24,000 habitants. Cette ville n'en comptait pas 4,000 il y a cinquante ans.

Un des plus gros phénomènes sociaux qui va se poser à notre peuple, dit le Dr Bernhard, est bel et bien celui de cette dépopulation progressive des campagnes. Sur les 3019 communes de notre pays, 1260 d'entre elles ont aujourd'hui moins

d'habitants qu'il y a un demi-siècle. Ces communes forment un total de 110,000 personnes. A la tête des grandes régions urbaines qui ont subi un développement de leur population urbaine au détriment de la campagne, se trouve le canton de Berne, avec un déficit de 21,000 âmes. Zurich suit avec 16,000 ; Argovie, avec 14,000 ; Lucerne, 10,000 ; le Tessin, 9,000. Par contre, dans les cantons qui enregistrent un accroissement de leur population campagnarde, on compte les Grisons. Ce canton monagnoux doit cette anomalie au développement de l'industrie des étrangers. En 1860, les Grisons comptaient 91,000 habitants. Ils en ont 117,000 en 1910.

Le Dr Bernhard conclut que, en 1860, la Suisse comptait le 46,18 % de paysans. Cinquante ans plus tard, elle n'en avait plus que 27,71 %.

LES ACCIDENTS

A Emmishofen, au moment du départ du train de 7 heures pour Weinfelden, M. Schweizer, 38 ans, conducteur du trans-thurgovien, a glissé sur le marchepied d'un wagon. Il est tombé sous les roues et a été tué net. Il laisse une veuve et deux enfants.

On a découvert à Brunau, près de Hemberg, le cadavre de M. Karl Graf, 47 ans, originaire de Hérisau, marchand de tissus. M. Graf a dû s'égarer dans l'obscurité et tomber dans un bassin d'où il n'a pu se dégager. Il laisse une nombreuse famille.

La journée de huit heures en Suisse

La durée du travail dans l'industrie suisse fait l'objet d'un rapport que vien de publier le Bureau international du Travail. La semaine de 48 heures a été établie également en Suisse par la loi fédérale du 27 juin 1919 sur la durée du travail dans les fabriques. Cette loi prescrit une semaine de travail de 48 heures au maximum dans les exploitations employant une seule équipe. Lorsque le travail du samedi dure moins de 8 heures, et que, de ce fait, la durée du travail hebdomadaire serait inférieure à 48 heures, la différence nécessaire pour parfaire ces 48 heures peut être répartie sur les autres jours ouvrables.

Si, dans des industries ou des fabriques déterminées, les installations ou les procédés de fabrication mettent en danger la santé ou la vie des ouvriers en raison de la durée du travail prévue par la loi sus-mentionnée, le Conseil fédéral peut réduire la journée dans la mesure nécessaire. D'autre part, le Conseil fédéral est autorisé à permettre, dans certaines industries, une durée de travail hebdomadaire de 52 heures au maximum lorsque des raisons impérieuses justifient cette mesure, en particulier quand, par suite de l'application de la semaine de 48 heures, une industrie risquerait de ne pouvoir soutenir la concurrence en raison de la durée du travail dans d'autres pays. Conformément à cette disposition de la loi, il avait été accordé à la fin de juillet 1923, 17 dérogations autorisant une semaine de 52 heures dans certaines industries.

Le 1er juillet 1922, une loi fédérale a été votée portant modification de l'article de la loi des fabriques qui prévoit l'autorisation de permettre une semaine de 52 heures. Cette nouvelle loi a pour objet, tout en maintenant dans son intégrité le principe de la journée de huit heures, d'accorder éventuellement, dans une mesure plus large, des dérogations. L'amendement apporté à la loi des fabriques permet que, dans des cas tout à fait exceptionnels, le Conseil fédéral autorise une semaine de 54 heures. Toutefois, cette loi n'a pas encore été mise en vigueur étant donné qu'un referendum a été demandé à son sujet. La votation populaire est fixée au 17 février 1924. — (Communication du Bureau international du Travail.)

CANTON DE NEUCHÂTEL

LE LANDERON. — La population totale est de 1541 habitants contre 1512 en 1922, soit une augmentation de 29. On compte 648 Neuchâtelois, 814 Suisses d'autres cantons et 79 étrangers. 862 sont protestants, 658 catholiques et 1 israélite, 375 personnes ont des professions diverses, 235 s'occupent d'agriculture, de cultures maraîchères ou de viticulture et 176 d'horlogerie. Sur 410 ménages, 297 ont leur mobilier assuré. Il y a 265 maisons habitées.

FLEURIER. — Conférence E.-Paul Graber. — Dans la grande salle de la Maison du Peuple, jeudi 17, à 20 h., E.-P. G. nous tiendra sa conférence sur « Désordre et violence ». Le sujet si controversé depuis les années troublées de la guerre dépasse de beaucoup la politique ordinaire ; il sera sûrement une base qui permettra aux indécis de juger de la valeur du socialisme dans cette question qui touche à la vie même de la société moderne.

Camarade, n'y viens pas seul, emmène femme et jeunes gens ; entraîne le copain indécis, tu feras d'excellente propagande. Et comme toujours, à la Maison du Peuple, la contradiction sera la bienvenue. A jeudi donc et que les camarades se fassent un scrupule de se faire accompagner par celui qui cherche encore sa voie dans le dédale des orientations politiques. Et tâchons d'être à l'heure ! H. S.

PESEUX. — F. O. M. H. — Assemblée générale annuelle et obligatoire le samedi 19 janvier 1924, à 20 heures, au local. Ordre du jour : 1. Appel ; 2. Lecture du procès-verbal ; 3. Correspondance ; 4. Rapport du président ; 5. Rapport du caissier ; 6. Renouvellement du Comité ; 7. Divers.

NEUCHÂTEL

Recensement 1924. — A Neuchâtel, le recensement de 1924 a donné les résultats suivants : Population de 1923 : 22,471 habitants, population de 1924 : 22,389 habitants. Diminution : 82 habitants.

Neuchâtelois, 10,729 ; Suisses (autres cantons),

9,531 ; Etrangers, 2,129. Mariés, 8,221 ; Veufs ou divorcés, 1,577 ; Célibataires, 12,591.

LA CHAUX-DE-FONDS

Comité de la Vente

Séance très importante jeudi 17 janvier, à 20 h. 15. Renouvellement du Comité.

Communiqués

Grand concours de patinage. — Dimanche prochain, à la Patinoire de la Gare, aura lieu le grand concours de patinage artistique organisé par le Club des Patineurs de notre ville, et sous le contrôle de l'A. R. P. G. Après le patinage artistique, grand gymkana pour adultes et enfants. Les inscriptions de concurrents sont reçues au magasin Teco, Minerva Palace, qui renseignera sur les conditions.

Réservez donc votre dimanche 20 janvier en faveur de cette grandiose manifestation de patinage et rendez-vous à la Patinoire de la Gare. Pour plus de détails voir aux annonces, s. v. p.

Deux soirées d'hymnologie protestante. — Sous les auspices des Eglises nationale et indépendante unies à l'Union chrétienne de jeunes gens M. Charles Schneider, organisateur, donnera les jeudis 17 et 24 courant deux conférences publiques et gratuites sur le sujet suivant : Luther et Calvin hymnologues.

Demain, jeudi, au Temple national, et à 20 h. 15, première conférence-concert, avec le programme suivant : 1. L'origine des textes et mélodies du choral. Luthier poète et musicien de la Réforme. — 2. Audition, à l'orgue, d'œuvres de J.-S. Bach et de ses contemporains allemands composées sur des mélodies contenues dans nos psautiers actuels. — 3. Chants de l'assemblée, à l'unisson. Se munir de psautiers.

Ces deux soirées d'art protestant sont vivement recommandées à chacun.

L'Amour veille. — La représentation de gala de « L'Amour veille » est donc prévue au Théâtre le dimanche 20 janvier.

On sait le triomphe qu'obtint à la Comédie-Française l'exquise et célèbre pièce de MM. de Flers et de Caillavet. C'est en effet une œuvre délicieuse qui, tour à tour, émeut et amuse. En outre, « L'Amour veille » — c'est une des causes de son immense succès — est une des rares comédies modernes auxquelles on peut conduire des jeunes filles.

Il serait difficile de trouver, même dans le répertoire de la Comédie-Française, l'équivalent de ce chef-d'œuvre qui reste comme l'un des triomphes du théâtre de notre temps.

C'est un nouveau gros succès pour les Tournées Ch. Baret.

Ouverte aujourd'hui même aux « Amis du théâtre », la location le sera dès demain, jeudi, à tout le monde.

« Carmen » au Théâtre. — On verra certainement avec plaisir revenir à La Chaux-de-Fonds, mardi prochain, 22 janvier, dans « Carmen », la troupe du Théâtre municipal de Besançon. Le si justement populaire ténor Courty sera de la distribution. Au reste, M. Guy nous promet une bonne interprétation de l'immortel chef-d'œuvre de Bizet, dont la musique colorée et fougueuse a le don d'enthousiasmer les foules.

Ouverte vendredi aux Amis du Théâtre (coupon n° 14), la location le sera dès samedi matin au public.

Les adieux de De Rocroy. — C'est donc ce soir et demain que De Rocroy donnera sur la scène de la Scala ses deux dernières représentations. Hâtez-vous, si vous désirez voir la plus grande attraction du siècle.

Apollo. — Encore ce soir et demain, les « Dernières Aventures de Kid Robert », fou rire ; le « Hors la Loi », avec William Russel.

Convocations

LA CHAUX-DE-FONDS. — Chorale L'Avenir — Assemblée de comité, ce soir, mercredi, à 8 heures précises. Important.

Chorale mixte ouvrière. — Répétition partielle ce soir, à 8 h. et demie précises, Collège industriel, salle de chant. Soprano et alto.

La Persévérante. — Répétition générale ce soir, à 20 heures précises, au Cercle ouvrier.

LE LOCLE. — Orchestre Aurore. — Répétition générale, mercredi, à 7 h. 30, au Cercle ouvrier. Par devoir.

Espérance ouvrière. — Répétition ce soir mercredi, à 20 heures, pour basses et barytons A 20 h. et demie, premiers et seconds ténors. 21 heures, générale. Pas d'absents.

Stations d'hiver en Suisse

Télégramme expédié des stations à 10 heures du matin

Alt. en m.	Stations	Temp. centig.	Temps	Neige cm.
1360	Adelboden	-9	Très beau	+ de 1 m
1444	Andermatt	-5	Lég. nuag.	—
1856	Arosa	—	—	—
991	Les Avants	-5	Très beau	+ de 1 m
1052	Caux	-4	»	de 75 à 100
1055	Champéry	-4	»	de 60 à 75
978	Château-d'Oex	-5	»	»
1561	Davos	-10	»	+ de 1 m.
1019	Engelberg	-8	»	»
1050	Grindelwald	-5	»	de 75 à 100.
1053	Gstaad	-13	»	de 75 à 100.
1169	Kandersteg	-9	»	de 75 à 100
1190	Klosters	-8	»	+ de 1 m.
1520	Moritz-Valmal	-3	»	»
1350	Morgins	-5	»	»
1650	Mürren	-4	»	»
1803	Pontresina	-10	»	»
1073	St-Cergues	-7	»	»
1187	St-Grit-les-Bains	-6	»	»
1826	St-Moritz	-12	»	»
1275	Villars-Chesières	-6	Nuageux	»
1279	Wengen	-5	Très beau	de 75 à 100
945	Zweisimmen	-12	»	+ de 1 m.
995	La Ch.-de-Fonds	-2	Couvert	»

Mise au concours

Ensuite de démission honorable du titulaire actuel, le Cercle ouvrier „Le Foyer“ met au concours pour le 1^{er} mai 1924 la place de desservant de la **Maison du Peuple de Fleurier**. Les soumissions sont à adresser jusqu'au **25 janvier 1924** au camarade Schiffmann, Hôpital 28, à Fleurier, qui donnera tous renseignements concernant le cahier des charges. 6867

ATTENTION!!!

Charcuterie de l'Abeille
Paix 90 — Téléph. 12.28

Tous les vendredis:
Grand arrivage de gros LAPINS de la Bresse TRIPES CUITES

6854 Se recommande, P. BLASER.

A remettre

pour cause de départ un commerce de grand rapport, très bien situé dans grande localité du Jura, pour de suite ou époque à convenir. — S'adresser sous chiffre M6871, au bureau de La Sentinelle, La Chaux-de-Fonds. 6871

Henri GRANDJEAN
LA CHAUX-DE-FONDS
Expédition d'Horlogerie pour tous pays
Services spéciaux rapides
Agence en douane à Morveau
Camionnage officiel C. F. F. — Entrepôt
Déménagements 5864

Plumes - Réservoir



Librairie des Coopératives Réunies
43, Rue Léopold-Robert, 43 5680

C'est un

essentiel pour chacun de savoir que n'importe quelle annonce paraissant dans

« LA SENTINELLE »

obtient un succès rapide et certain.

Toute personne ayant quelque chose à annoncer doit en faire l'essai!



Dentelles aux fuseaux

M^{lle} Suzanne Delachaux, professeur
Ancienne élève de l'Institut de dentelles H.-H. de Juillien, reprend les **cours et leçons privées** pour adultes et enfants, à partir du **22 janvier**. 6865
Fournitures et exécution de travaux en dentelle et broderie
Renseignements et inscriptions: **rue Numa-Droz 45, 2^e étage**

Société Coopérative du Vêtement, Lausanne

2, Place Pépinet, 2
Tailleur moderne - Coupe impeccable et travail soigné
Complets et Pardessus, confections et mesures
Complets et Pardessus, articles spéciaux pour communion (pour toutes les bourses)
Tissus pour Messieurs, vente au mètre
Tissus pour Dames - Velours de laine à fr. 8.-, 10.- et 15.- (articles décatés)
Vêtements de travail - Sous-vêtements
Cotonnades pour lingerie et trousseaux
Nous envoyons à choix. Notre voyageur, M. Marcel LESQUE-REUX, Eplatures 43, La Chaux-de-Fonds, se rend sur demande dans toutes localités du canton et Jura Bernois.
Demandez sans engagement le passage du voyageur. 5938

Ville de La Chaux-de-Fonds Taxe des chiens

Il est rappelé au public qu'aux termes du règlement cantonal sur la police des chiens, du 8 mars 1861, et du décret du Grand Conseil du 26 février 1919, la taxe annuelle dans la circonscription communale est fixée à fr. 25.- pour le rayon local et fr. 15.- pour les environs, non compris les frais d'enregistrement et de marque au collier.
Cette taxe doit être payée au Poste de Police de l'Hôtel-de-Ville d'ici au 31 janvier 1924.
P30100C 6843 Direction de Police.

LABORATOIRE DENTAIRE
DU BOIS & FLUCKIGER
TECHNICIEN-DENTISTE & MÉCANICIEN-DENTISTE
56, RUE LÉOPOLD-ROBERT, 56 1253
LA CHAUX-DE-FONDS
TÉLÉPHONE 10.77 — TÉLÉPHONE 10.77
DENTIERS GARANTIS
Reçoit chaque jeudi, au LOCLE, Rue Bournot 11

GRAND FEUILLETON

DE

„LA SENTINELLE“

Journal quotidien d'information et d'annonces

UN SERMENT

par
la baronne ORCZY

(Adapté de l'anglais par Louis d'Arvers)

(Suite)

A peine Percy avait-il parlé que la porte de la chambre voisine était poussée et une fangeuse évocation de misères se dressait devant les cinq hommes.
Juliette avait embroussaillé ses cheveux, qu'elle avait saupoudré de cendres avant de poser sur eux le plus informe des bonnets phrygiens.
Sir Percy ne cachait pas son enthousiasme, une partie de ses inquiétudes était calmée, il était sûr maintenant que personne ne ferait échouer ses projets par faiblesse ou maladresse; cette jeune fille était une femme forte, qui avait su si vite et si adroitement travestir sa personnalité et esquiver la silhouette très réussie d'une repous-sante tricoteuse.
Derouve n'était pas plus qu'elle, reconnaissable avec ses souliers éculés et boueux, ses habits déchirés, montrant la corde, et une chemise qui avait été rouge, mais dont la couleur disparaissait sous la saleté.
— Nous nous mêlerons à la foule, dit enfin sir Percy; c'est le plus sûr moyen, pour nous, de traverser Paris; ce qu'elle fera nous ferons. C'est en courant après nous que ces damnés hurleurs nous conduiront, je l'espère, où nous voulons aller!
...Mademoiselle, je vous demande de prendre appui sur le bras de mon ami Paul et de ne le quitter sous aucun prétexte. Ce ne sera pas trop difficile, j'espère, fit-il avec un gentil sourire de malice. Votre tâche ne sera guère plus pénible, Derouve, car je vous ordonne de prendre soin

de Mlle de Marny, de veiller sur elle et de ne pas vous éloigner d'elle un seul instant jusqu'à ce que nous soyons hors de Paris.
— Hors Paris! fit Derouve avec un soupir de doute.
— Oui, hors Paris, reprit sir Percy avec audace en relevant sa belle tête en un geste de défi.
...Mais le temps presse. Souvenez-vous, amis, que notre cri de ralliement sera le cri de la mouette trois fois répété. Tendez constamment l'oreille dans le brouhaha de la foule, tant que nous serons dans le centre de Paris. Arrivés aux portes, attendez tranquillement qu'il se fasse entendre de nouveau; alors vous irez, aussi vite que vous pourrez, dans la direction d'où il sera parti et ce sera la fin, j'espère, et nous serons hors Paris!
...Oui, ami Derouve, hors Paris! par la grâce de Dieu! conclut-il.
Ses auditeurs le regardaient avec une sorte d'admiration et le cœur battant. Qui aurait pu refuser de croire cette voix forte et persuasive, de se laisser convaincre par ce je ne sais quoi de dominateur qui se dégageait de la personnalité supérieure de sir Percy Blackeney?
— Et maintenant, en route! disait-il. Cet imbécile de Santerre aura dispersé maintenant, je pense, cette bande de hyènes avec sa cavalerie, et celle-ci doit se reformer ailleurs pour aller à la orison du Temple réclamer ses proies. Nous prendrons le même chemin!
Derouve passa le bras de Juliette sous le sien.
— Nous sommes prêts, dit-il.
Et les cinq hommes se retrouvèrent dans la rue.

XXVI

A la porte de Paris

Certes, il n'était pas difficile aux fugitifs de deviner la direction qu'avait prise la foule; les cris et les vociférations qui émanaient d'elle, jamais interrompus, jamais affaiblis, eussent été une piste suffisante même pour de moins bons limiers

ron-Rouge, qui avait mené à bien cette extraordinaire évasion — sans pareille pour son audace — et qui n'avait pas omis le moindre détail pour assurer non seulement la sécurité, mais encore le bonheur de ses amis.
— Vraiment, mon ami, disait sir Percy, s'adressant plus spécialement à Derouve, vous n'imaginez pas comme tout cela était simple.
Et comme Derouve regardait Suzanne, étonnée qu'elle se fût rendue aux arguments de sir Percy, celui-ci sourit:
— Suzanne a bien voulu quitter Paris sous les plus formelles promesses que je lui ai faites, qu'elle trouverait ici sa maîtresse. Elle est si évidemment une femme du peuple et d'aspect si inoffensif que j'étais bien sûr qu'elle ne pouvait courir aucun danger.
« Quant aux dignes hôtes de céans, ils ont été bien payés et nous ont procuré, eux-mêmes, cette berline et des chevaux de voyage. Mes amis et moi avons nos passeports personnels, « plus un », visé par le gouvernement anglais, concernant Mlle de Marny, qui voudra bien, à partir de maintenant, être une lady anglaise qui voyage avec sa vieille nourrice française. Elle trouvera, ainsi que nous-mêmes, des habits un peu plus convenables que ceux-ci, à l'intérieur de cette auberge. Un quart d'heure pour les revêtir et nous serons en route.
« Quant à vous, ami, ajouta sir Percy, qui parlait avec une volubilité voulue pour couper court aux remerciements, j'ai pensé que votre passeport serait suffisant. Votre arrestation a été si soudaine qu'elle n'est pas encore connue et nous avons huit heures d'avance sur vos ennemis! Ils ne sauront que ce matin, en s'éveillant, que vous leur avez glissé entre les doigts!
Derouve, le cœur noyé de reconnaissance, écoutait ce récit d'un héroïque dévouement que Percy faisait simplement, avec toute l'aimable indifférence d'un mondain qui relaterait une insignifiante aventure de salon, et il restait sans parole.
— Maintenant, hâtons-nous, ami, concluait gaiement sir Percy, qui n'entendait pas accorder, même une minute, à l'attendrissement. Le temps passe, car je ne suppose pas que vous teniez absolument à garder les habits qui vous déguisent si superbement en ce moment?
Derouve ne put se tenir d'un sourire en jetant les yeux sur lui et suivit son ami à l'intérieur de l'hôtelierie.
En moins d'un quart d'heure, la petite bande avait repris un aspect honorable et peu de temps après que les portes de Paris eurent cédé à l'assaut de la foule, les fugitifs poursuivis couraient brides abattues sur les routes boueuses, dans la direction du nord, vers la côte, vers le

salut. Derouve avait relevé Juliette dans ses bras et l'avait déposée, demi-morte de fatigue et d'émotion, mais heureuse, sur le coussin de la voiture, à côté de sa vieille Suzanne, puis il était monté lui-même avec sir Antony et lord Hastings. Sir Percy Blackeney, qui portait fièrement la livrée d'un cocher de bonne maison, tenait les rênes et son noble cœur était plein de joie pendant qu'il conduisait ses amis hors de toute atteinte. A côté de lui, sir Andrew, en tenue de valet de pied, affectait la plus impeccable correction.
Les relais, sagement combinés, furent trouvés à point nommé et le voyage, un peu fatigant vu sa rapidité, se passa sans le moindre incident. A l'heure dite, les voyageurs étaient en sécurité sur le *Day-Dream*, qui les attendait au Havre, ayant à bord Mme Derouve et Anne Mie.
Cette dernière s'était jetée avec une effusion émouvante dans les bras de Juliette; elle avait passé ces derniers jours en une agonie de remords, pensant qu'elle était cause de la mort et du désespoir de Paul.
La pauvre petite infirme avait pour jamais fait abnégation d'elle-même, et quand un regard sur le visage de Derouve l'eut convaincue qu'elle était pardonnée, elle jugea, dans la modestie de son rêve, que sa part de bonheur était suffisante maintenant.
Le jour commençait à luire quand Paul et Juliette, sur le pont du *Day-Dream*, virent disparaître sous les effacements de la brume les côtes de la France.
Devant eux, l'horizon gardait encore son mystère et les blancs rochers d'Albion n'étaient pas encore en vue. Mais ils savaient que le beau yacht de sir Percy, qui glissait si mollement sur la mer calme, les amenait hors de tous dangers, vers ce pays de réelle liberté qui leur avait été secourable et devait abriter leur amour.
Paul encercla d'un bras ferme la taille de sa douce fiancée, sûr enfin qu'elle était sauvée du couteau sanglant dont la menace sur elle lui avait été si tragiquement douloureuse, et il effleura de ses lèvres les fins cheveux dorés que la brise se faisait un jeu délicat d'agiter sur sa nuque.
Juliette mit ses yeux sur les siens. Dans l'immensité de son bonheur, elle retrouva le même simple geste de confiance et d'amour qu'elle avait eu, la veille, dans sa désespérance, en face de la mort; elle mit sa petite main dans la sienne.
— Ma madone! murmura-t-il.
Et ses lèvres se posèrent longuement sur la petite main qui s'abandonnait.

Mardi 15 janvier et jours suivants

TISSUS D'HIVER

0.95
le mètre
des **Veloutines imprimées**

1.25
le mètre
Velouté d'Alsace nouveaux des-
sins en séries

2.95 le mètre
des **Flanelles** laine et coton
des **Mélangés** laine, pour Manteaux
des **Tissus des Serges**
en 140 cm. pure laine

4.90
le mètre
au choix, des **Loden** 140 cm.
des **Cheviotes** lourdes
des **Ratines** grandes largeurs

5.90
le mètre
des **Tissus** pour Manteaux,
des **Moufflons** pure laine,
des **Fantaisies** pour Robes
ou Manteaux

ni choix ni échantillons des articles annoncés

Vente après Inventaire

Les prix d'inventaire appliqués
à tous les Articles de Mode

AU PRINTEMPS

LA CHAUX-DE-FONDS

Chapeaux d'enfants une grande fin de saison, au choix 0.50	Bonnets de sport pure laine, belle qualité, trois séries 2.95 1.95 0.95	CHAPEAUX GARNIS modèles et autres, cinq séries 25.— 20.— 5.— 15.— 10.—
VOILETTES pour garnitures de chapeaux, lar- geur 150 cm., le m. 0.25	FORMES NOUVELLES en tous genres, toutes teintes, trois séries 4.50 2.50 1.—	Pièces de laine pour confectionner ou garnir cha- peaux, robes ou golfs la pièce de 10 m. 2.50

Soieries et Doublures

Satinette unie 78 cm. **0.95**
Taffetine 100 cm., le mètre

Linon soyeux 1.50
coloris divers
largeur 115 cm., le mètre

Duvetine frappée 2.90
teintes mode
largeur 47 cm., le mètre

Soie Chappe 3.90
impressions égyptiennes
largeur 90 cm., le mètre

Soies fantaisie 4.50
grande largeur
tous les genres nouv.
en fin de série
au choix, le mètre

Les prix ne sont valables que
jusqu'à épuisement du stock

Bonneterie

Echarpes laine rayée noir et blanc, **0.50**

Camisoles fil d'Ecosse, longues manches, **2.50**

Pantalons sport pr fillette, mollet., bleu mar., **2.50**

Châles carrés laine tricot fantaisie, 60/60, **2.25**

Pèlerines laine crochet fantaisie, faites à la **3.50**
main, noir, marine, blanc,

Tabliers

Tabliers hollandais, linon blanc, jolies façons, **0.95**
3 séries 2.50 1.50

Tabliers pr enfants, jolies façons, tissu clair, **1.90**
taille 45 et 50,

Tabliers cotonne forte, pour fillettes, façon à **1.75**
bretelle, différentes tailles, du 65 au 85,

Tabliers satinette fantaisie, formes diverses, **2.—**
2 séries 3.—

Kimono pour fillettes, en Vichy rayé et uni, **2.90**

Bas et Gants

Gants tricot laine noire, bouts diminués, la paire **0.95**

Gants peau glacée, noir, **0.95**

Gants peau glacée, petites peintures, **3.90**

Chaussettes couleur baguettes fantaisie, **0.30**
coton fort, pour enfants,
en noir,

Bas pure laine, très belle qualité, **2.50**
côtes 1 x 1, noir, du 9 au 11,

Les soldats avaient été débordés, avant l'arrivée de la cavalerie de renfort. Moins de cinq minutes après la disparition des prisonniers, les soldats avaient été repoussés, la voiture prise d'assaut, et la rage de la populace s'était déchaînée dans toute sa fureur en constatant qu'elle avait été jouée.

Peu s'en fallut que le citoyen commandant payât de sa vie la déception du peuple souverain. Sa présence d'esprit le sauva :

— Ils sont en sécurité au Temple ! cria-t-il.

— Au Temple ! Au Temple !

L'impulsion était donnée et l'effroyable masse misérable se rua vers le Temple.

En quelques minutes, les alentours du Palais de Justice étaient redevenus déserts et le boulevard Saint-Michel et le pont au Change avaient été envahis par les émeutiers. Dans la rue du Temple, le tumulte grandissait.

— A la lanterne ! A la lanterne ! criaient les uns.

— Au Temple ! répétaient obstinément les autres, et ces deux cris alternaient avec le chant ignoble du *Ça ira*.

La petite troupe des fugitifs avait trouvé le pont Neuf et les rues adjacentes relativement calmes ; seuls quelques trainards moins enthousiastes y suivaient de loin les crieurs et se croisaient avec un petit nombre de « lâcheurs » qui, en ayant assez de la pluie et de la brume, rentraient dans leur taudis pour la nuit.

Les six sans-culottes débraillés étaient si bien dans la note qu'ils n'attiraient pas l'attention. Du reste, sir Percy causait volontiers à ceux qui passaient :

— Le chemin de la rue du Temple, citoyen ? demanda-t-il à plusieurs reprises.

— Ont-ils déjà pendu les traîtres ? Pouvez-vous me renseigner, citoyenne ?

Un grognement maussade, un juron était généralement la réponse de ces patriotes déçus.

A l'angle d'un croisement de routes, entre la rue du Temple et la rue des Archives, sir Percy s'arrêta un instant.

— Nous sommes près du gros de la foule, maintenant, murmura-t-il dans un souffle, en parlant anglais. Approchez-vous le plus que vous pourrez et pénétrez au plus épais. Nous nous rencontrerons seulement devant la prison. Souvenez-vous : le cri de la mouette !

Sans attendre la réponse, sûr d'être compris, il disparut dans la nuit.

Déjà quelques rôdeurs attardés, qui n'étaient pas au courant de ce qui s'était passé au tribunal révolutionnaire, avaient formé un groupe assez compact autour de la prison et cherchaient l'explication de cette explosion de fureur.

C'était le moment d'agir pour un homme de

décision et d'énergie comme sir Percy. Ses amis ne s'étonnèrent pas de le voir s'éloigner d'eux.

L'étreinte de Derouve se fit plus protectrice autour de Juliette, à mesure qu'ils allaient plus avant dans la foule.

— Avez-vous peur ? demanda-t-il doucement.

— Non, puisque vous êtes près de moi, répondit-elle, confiante.

Quelques minutes plus tard, ils étaient au centre de la bousculade ; les trois Anglais de front, protégeant Juliette, qui marchait, avec Derouve, immédiatement sur leurs talons ; tous cinq formant un petit groupe compact.

Ivres de rage, ivres d'alcool, trempés jusqu'aux os par la pluie, tous criaient, tous chantaient, pris d'une contagieuse folie :

— Ça ira ! A mort les traîtres ! A la lanterne !

— Ça ira ! cria Derouve à pleins poumons en serrant la petite main de Juliette.

Sir Andrew se retourna et sourit. Le sport devenait tout à fait excitant pour les trois jeunes Anglais.

A peine venaient-ils de mettre pied sur la place, dans le tourbillon humain qui les portait en quelque sorte, quand le cri de la mouette, trois fois répété, les fit tressaillir. A quelques mètres d'eux, une voix qu'ils connaissaient bien s'élevait dans l'obscurité.

— Citoyens, on nous trompe encore ! Les prisonniers ne sont pas au Temple, j'en ai la conviction ; nous avons été joués une fois de plus !

La masse vociférante s'arrêta, étonnée.

Le citoyen Lenoir répéta, plus haut, sa suggestion, à pousser de place en place, s'efforçant de la faire pénétrer dans l'esprit de ces brutes avinées qui ne tardèrent pas, comme il s'y attendait, à pousser des cris de hureur. Tous se ruèrent maintenant sur les lourdes portes de la prison silencieuse et il parut un moment que le Temple allait subir le sort de la Bastille.

Les fugitifs, fidèles aux ordres donnés, restaient immobiles ; encadrant Juliette, la protégeant de leur mieux, ils restaient attentifs aux cris de la mouette qui venait vers eux de temps à autre.

La foule devenait dangereuse et exigeait impérieusement l'ouverture des portes.

— Parbleu ! cria Lenoir, enroué à force de parler, ils n'ouvriront pas. On nous trompe, citoyens, les prisonniers ne sont pas là. Ces butors les ont laissés s'échapper et se cachent maintenant parce qu'il ont peur de la colère du peuple.

L'idée, à peine lancée, fit son chemin et courut comme une trainée de poudre au travers de cette multitude de gens mouillés, exténués, à bout de forces et de cris, mais non pas rassasiés de vengeance. Sous la suggestion de Blackeney, ils parurent renoncer à attaquer la prison et une certaine indécision flotta sur eux.

— Citoyens, poursuivit l'audacieux Mouron-Rouge, laisserons-nous les condamnés traverser les barrières pendant qu'on nous retient ici pour nous berner une fois de plus ?

— Aux barrières ! Aux barrières ! fut la réponse presque unanime.

Ceux qui tenaient encore pour l'assaut de la prison furent écartés ou bousculés. Un assaut, la nuit, présentait trop de dangers. Le peuple de Paris avait bien pris récemment la Bastille, mais c'était en plein jour ! Il avait mieux à faire pour le moment.

— Aux barrières ! Aux barrières ! Le cri de ralliement se répétait rageusement.

Le petit groupe formé de Derouve et ses amis se resserra et pénétra au plus épais de la foule. Ils venaient de comprendre l'audacieuse tactique de Blackeney. Le peuple de Paris allait conduire en toute sécurité hors de ses murs les deux prisonniers qu'il croyait poursuivre !

Le cœur de Juliette battait à se briser, et ses petits doigts serraient ceux de Derouve avec une nervosité fébrile. De toute son âme reconnaissante, elle admirait l'héroïque effort de l'ami incomparable qui, pour un instant, dominait et asservissait cette foule meurtrière dont il leur faisait une sorte de protection.

— A la barrière ! A la barrière !

Et ils allaient comme une bande de chevaux sauvages, désagrégés maintenant, chacun se ruant dans la direction qui lui paraissait la plus rapide pour arriver à ces grandes portes refermées sur Paris et par lesquelles devaient, forcément, s'enfuir leurs victimes.

Soudain, en trois appels distincts, le cri de la mouette vint frapper l'oreille des fugitifs.

En moins d'un quart d'heure, suivant la direction qui venait de leur être ainsi donnée, ils arrivèrent en vue du Père-Lachaise, où le gros de la foule s'était reformé. La barrière de Ménilmontant était proche, mais elle était fermée et bien gardée par un détachement de la garde nationale, commandée par un officier. Mais que pouvait ce petit groupe de soldats contre la terrible force du nombre, apportée par les assaillants ! C'était Paris s'assiégeant lui-même. Et chacun des assiégeants était bien convaincu qu'il avait toutes qualités et tous droits pour repousser les soldats et s'adjuger la surveillance de cette porte, soit pour arrêter au passage les condamnés, s'ils n'étaient pas encore passés, soit pour courir après eux si les soldats les avaient laissés passer.

Ni Dieu ! ni maître ! Le peuple souverain entendait régner sans partage, arbitre momentané du destin de cette belle France affolée.

Les gardes nationaux se sentaient battus d'avance. Que pouvaient leurs feux irréguliers et

restreints, sur cette masse innombrable noyée dans un océan de brouillards ?

Le tonnerre grondait maintenant autour de Paris et, de loin en loin, un éclair illuminait les sordides bonnets phrygiens sur les visages de misère et de honte où les plus basses passions humaines avaient mis leur empreinte.

En moins d'une demi-heure, la victoire était complète et la foule triomphante s'essaimait hors des murs d'enceinte, courant, elle ne savait où, à la poursuite de soi-disant traîtres dont elle ne se souciait déjà plus, tout à la joie d'avoir constaté sa force.

Non loin de la porte de Ménilmontant, qui venait de s'ouvrir si tumultueusement, sous la poussée de cette formidable marée humaine, l'immense cimetière du Père-Lachaise étendait la paix de son silence, et la majesté de la Mort s'imposait, en saisissant contraste, à cette honteuse manifestation qui était une profanation de la vie.

Derouve et ses chevaleresques amis avaient commencé à se détacher prudemment de la foule qui les encadrait, et se glissaient, un à un, tels des spectres, dans le cimetière déserté, répondant à l'appel de sir Percy Blackeney, qui répétait de temps en temps son cri de ralliement.

Leur retraite était dès maintenant assurée ; pas un de ces terroristes menaçants n'oserait entrer à leur suite, dans le cimetière, à cette heure nocturne.

Même quelques-uns frissonnaient à ce cri strident plusieurs fois répété, pensant qu'il était celui de quelque âme en peine sortie de son tombeau et plusieurs femmes, oubliant « qu'il n'y avait plus de Dieu », se signèrent en murmurant une prière.

A l'aube, le peuple souverain, à bout de forces, et un peu dégrisé par la fatigue, renonçait à ses recherches.

Bien avant cela, au moment même où les vieilles horloges des églises désaffectées sonnaient, indifférentes, les douze coups de minuit, sir Percy pénétrait avec sa petite bande, au complet et radieuse, dans une petite auberge isolée, à l'autre extrémité du cimetière et dont le propriétaire avait été facilement acheté.

Une chaise de poste confortable attendait à la porte, attelée de quatre solides perchons qui battaient le sol de leurs pieds impatients ; à la portière, la vieille Suzanne montrait son visage ravagé par l'anxiété.

Un cri de joie et de surprise jaillit spontanément et en même temps des lèvres de Juliette et de celles de Derouve, et tous deux, mus par le même sentiment d'infinie gratitude, se tournèrent, la main tendue, vers cet audacieux Mour-

Inouï	SCALA	Sensationnel	APOLLO
Sur la scène	DE ROCROY Le Sorcier du Diable avec sa compagne	DE ROCROY	Les Dernières Aventures de Kid Robert
A l'écran	Le Héros de la Rue	Comédie intensément émouvante avec Wesley BARRY	Le Hors-la-Loi avec William RUSSEL
Aujourd'hui: Matinée pour familles et enfants de tout âge, avec De Rocroy, à la Scala			

Patinoire de la Gare

Dimanche 20 janvier 1924, dès 9 h. et dès 14 h.

Grand Concours de Patinage artistique et Gymkana

organisé par le **Club des Patineurs** de la ville sous le contrôle de l'A. R. P. G.

Dès 16 heures: **Gymkana** (courses d'obstacles) pour enfants, dames et hommes

Finance d'inscription: Fr. 1.- par épreuve
Enfants: » 0.50 »

Les inscriptions, accompagnées des finances, sont reçues au magasin **TECO**, Léopold-Robert 66, jusqu'à vendredi soir 18 janv.

Magnifique Pavillon de Prix

Prix des places pour le public: le matin, fr. 0.50; l'après-midi, fr. 0.80 à l'intérieur et fr. 0.50 à l'extérieur.

Carte de libre circulation pour toute la journée, fr. 1.20
Demi-prix pour les enfants 6923

CONSTRUCTION DU MUSÉE DES BEAUX-ARTS

La Commission exécutive met en soumission publique les fournitures et travaux de:

Terrassements, maçonnerie, béton armé. — Charpenterie métallique et bois. — Couverture métallique et ciment ligneux. — Gros fers, serrurerie, quincaillerie. — Ferblanterie, vitrerie. — Taille, granit, roc et autres matériaux. — Installations sanitaires, électriques et gaz. — Menuiserie, parqueterie. — Plâtrerie, peinture. P21061C 6914

Les maisons désirant remettre une offre, ainsi que pour tous autres travaux et fournitures, sont priées de s'annoncer par écrit, jusqu'au samedi 26 janvier, au bureau de MM. Ch. L'ÉPLAT-TENIER & R. CHAPALLAZ, 31 rue Jaquet-Droz, où ils seront convoqués ultérieurement pour recevoir toutes indications.

Villeret

Le Chœur d'hommes **L'AVENIR**, fort de près de 50 chanteurs, désirant développer encore son activité, fait appel à tous les chanteurs pour renforcer les rangs et courir à de nouveaux succès, à commencer par la Fête de Delémont.

Les répétitions ont lieu chaque mercredi soir.

Tous les amis du chant qui voudront joindre leurs efforts à ceux de **L'AVENIR** y seront les bienvenus.

Le Comité. 6921

Ville de La Chaux-de-Fonds

Coke de Gaz

Le **COKE DE GAZ** est le combustible le plus économique pour les chauffages centraux.

Passez vos commandes à l'Usine à Gaz

PRIX:
Fr. 800.- les 10 tonnes
franco domicile
Téléphone 14.96 6918

Pro Juventute

Exposition du Bébé

au Vieux Collège
ouverte de 2 à 6 h. et de 8 à 10 h.

ENTRÉE LIBRE 6922 ENTRÉE LIBRE

Paul Perret, Delémont

Téléphone 30 - Rue de la Préfecture 9

Ménagères, profitez!

Savon de Marseille

72 %, extra-sec

le morceau fr. 0.60, avec timbre 5 %
par 5 morceaux. » 0.55
par 10 morceaux. » 0.50, net. 6917

Le Locle Bureau d'Assurances Le Locle

WILLIAM JACOT FILS

Rue de la Côte 18 Téléphone 193

Incendie - Accidents
Responsabilité civile
Vol avec effraction

3480

Ouvriers! Faites vos achats chez les commerçants qui favorisent votre journal de leurs annonces.

Commission Scolaire du Locle

Conférence

publique et gratuite

Mercredi 16 janvier à 8 heures du soir

à la Croix-Bleue

Quelques merveilles du monde des insectes

6886

avec projections en couleurs par M. **GEORGES TUTEY**, Inspecteur des Ecoles.

Robes serge fine toutes teintes, garnies broderies fr. 19.90

Jupes plissées noir, marine et bayadères fr. 14.90

Robes de chambre veloutine, jolis dessins fr. 12.90

Jaquettes de laine toutes teintes et toutes formes fr. 15.50

Casaquins laine longues manches fr. 8.50 6407

M^{me} Marguerite WEILL
Rue Léopold-Robert 26 - 2^{me} étage
Téléphone 11.75

St-Imier

Mercredi 16 janvier 1923, à 20 h. au Cercle Ouvrier

Conférence C. Frey

organisée par le Parti Socialiste

SUJET: 6902

Où sont les Partis d'ordre?

ON DEMANDE

3 acheveurs d'échappements
1 remonteur de rouages
1 remonteur de mécanismes
1 bon horloger pouvant mettre y compris l'emboîtement et posages de cadrans. Mouvements de 6 à 8 $\frac{1}{2}$. I. Schild S. A. et Michel. L'acheteur n'a à s'occuper ni du spiral, ni de la retouche des pivots; travail facile et assuré pour toute l'année. — S'adresser au Comptoir Perotto-Droz, Sorvilier. 6900

Acheveurs d'Echappements

sont demandés en comptoir ou à domicile, à la Manufacture des montres Rythmos, rue Numa-Droz 141. 6906

Cadrans métal. Déalqueur sérieux et habile connaissant bien la partie est demandé de suite. — S'adresser au bureau de *La Sentinelle*. 6892

Robes

crêpe de Chine très belle qualité façon très chic, toutes tailles

Fr. 39.-

chez M^{me} Marguerite WEILL
Rue Léop.-Robert 26 2^{me} étage
Téléphone 11.75 6346

N'oubliez pas les petits oiseaux

Temple National de La Chaux-de-Fonds

JEUDI 17 janvier 1924, à 20 $\frac{1}{4}$ heures

Sous les auspices des Eglises nationale et indépendante unies à l'Union chrétienne de Jeunes Gens

Conférence-Concert

sur le sujet suivant:

Luther Hymnologue

par Charles SCHNEIDER, organiste

AU PROGRAMME: I. L'origine des textes et mélodies du Choral. — II. Œuvres d'orgue de J.-S. Bach et de ses contemporains luthériens. — III. Chants de l'assemblée. P21062 C 6913

ENTRÉE LIBRE Collecte à la sortie Se munir de psautiers ENTRÉE LIBRE

Cordonnerie

Madame Joseph SAGLIO-OLIVA informe ses amis et connaissances, ainsi que la clientèle, du décès de Monsieur Joseph SAGLIO.

Je continuerai comme par le passé à assurer le service du commerce par l'intermédiaire de mon frère, Monsieur Louis OLIVA.

Madame L. SAGLIO-OLIVA
Cordonnerie Balance 1
6888

Boucherie Chevaline

Collège 25

Belle viande de cheval

Première qualité depuis

Fr. 1.- le demi-kilo

Se recommande, 6910
V^e E. Schneider-Benoit.

Marcel Jacot

Tapissier-Décorateur

Serre 8 - Téléph. 15.51

„A LA VIOLETTE“

M^{lle} C. BILLOD

CORSETS - LINGERIE SUR MESURES

La Chaux-de-Fonds - Léopold-Robert 58 1^{er} étage 4832

ZWIEBACKS extra

Boulangerie Léon RICHARO

PARC 83 —: Tél. 8.53

Le P21034C - 6920

Patinage

Collège 55 est ouvert

Belle glace

BOULANGERIE

Balance 10^e (derrière les Six-Pompes)

Lundi matin Gâteau au fromage extra

Service à domicile 2689 Téléphone 13.28

A louer

pour époque à convenir bel appartement de 3 ou 4 chambres, ainsi qu'un atelier pour 10-12 personnes, pouvant servir à différentes industries. Prix très raisonnable.

Adresser les offres à M. Jean Gurtner, à Cornaux. 6824

Pourquoi se priver

du livre si connu et si précieux *L'Hygiène Intime* quand il est envoyé gratuitement et sur simple demande à l'Institut Hygie S. A. N° 22, à Genève. (Joindre Fr. 0.20 en timbres-poste pour les frais de port.) 6340

Groupe d'Épargne

Le Cygne

Les membres sont informés que les versements ont recommencé.

Les camarades désirant se faire recevoir du groupe sont avisés que la perception a lieu le samedi soir, de 8 à 9 $\frac{1}{2}$ h., au Cercle Ouvrier.

On ne paie ni finance d'entrée ni amendes.

Pour renseignements et inscriptions, s'adresser à G. Huguenin, président (Envers 12), M^{lle} A. Bourquin, caissière (Sophie-Mairet 3), ou au tenancier du Cercle. 6844

Vins

Neukomm & C^e
Tél. 68 6919

Café du Jura

NEUCHÂTEL

(Au centre de la ville)

- Remis entièrement à neuf - Belle salle pour familles et Sociétés, au 1^{er} étage. Restauration à toute heure. Bonne cuisine bourgeoise. Vins suisses et étrangers des meilleurs crus. Neuchâtel rouge et blanc de 1^{er} choix. Excellent café, mélange spécial de la maison (torréfaction journalière). Se recommandent: B. Wehrli & fils, prop F. Z. 1027 N.

LE LOCLE

Casino-Théâtre

Tournées Chs BARET

sous les auspices des Amis du Théâtre

Lundi 21 janvier 1924
Portes: 19 $\frac{1}{2}$ h. Rideau: 20 $\frac{1}{4}$ h.

L'AMOUR VEILLE

de Fiers et de Caillavet

Prix des places: Fr. 5.50, 4.40, 3.30, 2.20 (taxe communale comprise). 6872

Location ouverte lundi 14 janvier pour les amis du Théâtre, et mardi 15 janvier pour le public.

Piano et Zither

Leçons

pour élèves de tous les degrés, se rend aussi à domicile. — S'adr. Rocher 15, au 2^{me} étage; pour Le Locle, à M^{me} Thiébaud, Invisible 6. 6901

Non, il n'y a pas à hésiter, c'est chez Sagne-Juillard, 38, Léopold-Robert, que l'on trouve l'article soigné à un prix avantageux. Horlogerie - Pendulerie Zénith. Bijouterie. 5% S. E. N. & J. 5%, 9703

Perdu une alliance or, transformée en chevalière, avec monogramme M. B., souvenir de famille. — La rapporter contre récompense à M^{me} Bloch, rue Léop.-Robert 49. 6909

A vendre un lit à une place, une table de nuit. — S'adresser Léop.-Robert 46, 3^{me} à gauche. 6908

Cheveux tombés sont achetés aux plus hauts prix par P. Griffond, coiffeur, Numa-Droz 47. 6907

A vendre 1 bob à 5 places et 1 chien-loup de 6 mois, beau sujet. — S'adresser rue du Valanvron 4 (Prévoyance), au 1^{er} étage. 6769

A vendre un potager à gaz, 3 feux. Bas prix. — S'adresser Combe-Grieurin 33, au 2^{me} étage, à gauche. 6644

Un potager déjà usagé serait cédé à bas prix. — S'adresser République 9, 2^{me} étage, à droite. 6779

A vendre de petits établis de menuisier neufs. — S'adr. chez M. Mouglin, Numa-Droz 41, au pignon. 6652

Canaris chanteurs et beau choix de femelles à vendre, ainsi qu'une charrette de poupée, jeu instructif, planche à dessin, montre d'homme argent frappé, beau sujet de football. — S'adresser Paix 81, 1^{er} étage à droite. 6431

Manteau pour dame, à vendre, en superbe drap noir, forme amazone, brodé, taille 44, état de neuf. Prix 60 fr. — S'adresser Combettes 2, au 3^{me} étage, à gauche (face Rest. Bel-Air). 1046

Livres à vendre, bon marché, presque neufs, pour cause de déménagement. — S'adr. à M. G. Freund, Nidau. 6228

Etat civil de La Chaux-de-Fonds

du 15 janvier 1924

Naissance. — Häner, René-Albert, fils de Albert, mécanicien, et de Marguerite, née Wenger, Bernoise.

Promesses de mariage. — Leuba, John-Alphonse, horloger, Neuchâtelois, et Beuret, née Vuilleumier, Emma, graveur, Bernoise.

Décès. — 5283. Feuz, Ernest-Willy, fils de Heinrich et de Marie-Louise Falhet, née Schertenleib, Bernois, né le 11 juin 1906. — 5284. Anthoine, née Thiébaud, Amie-Louise, veuve de Jean-Pierre, Française, née le 2 septembre 1841.

Inhumations

Jeudi 17 janvier 1924, à 13 $\frac{1}{2}$ h.:

M. Feuz, Ernest-Willy, 17 ans 7 mois, Charrière 27, depuis l'Hôpital, avec suite.

M^{me} Anthoine-Thiébaud, Amie-Louise, 82 ans 4 $\frac{1}{2}$ mois, Nord 157, sans suite.

M. Landry, Charles-Frédéric, 77 ans 6 $\frac{1}{2}$ mois, Temple-Allemant 109, avec suite. Départ à 14 $\frac{1}{2}$ h.

LE LOCLE

Les membres du Parti Socialiste sont informés du décès de

Monsieur Jean LIECHTI

père de leur ami et collègue de Monsieur Paul Liechti-Jordan, survenu à Berthoud, le 13 janvier 1924. 6915

LE LOCLE

Les membres du Chœur mixte „Amitié“ sont avisés du décès de

Monsieur Jean LIECHTI, de Berthoud

père de leurs amis et camarades M^{me} et M. Paul Liechti-Jordan, auxquels ils adressent l'expression de leur fraternelle sympathie.

Le Locle, le 14 janvier 1924. 6916

SAINT-IMIER

Le travail fut sa vie
Qu'elle repose en paix!

Monsieur P.-Emile Flotron et les familles alliées ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte sensible qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame Rosine FLOTROU née Streit

leur regrettée épouse et parente, décédée le 14 janvier, dans sa 79^{me} année, après une longue et cruelle maladie.

L'enterrement, avec suite, aura lieu **jeudi 17 courant**, à 13 heures.

Domicile mortuaire: Hôpital, ST-IMIER.

Prière de n'envoyer ni fleurs, ni couronnes.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part. 6919

Les avis mortuaires

devant paraître dans „LA SENTINELLE“ sont reçus jusqu'à 9 heures du matin.

Parc 103 - Téléphone 87

Les lettres de faire-part

sont livrées en 2 heures par

L'Imprimerie Coopérative

EXÉCUTION SOIGNÉE

Parc 105 - Téléphone 10.38

Un seul manuscrit suffit

DERNIÈRE HEURE

La panique à Paris

Un débat mouvementé à la suite de la chute du franc

En Suisse: Le crime de la Large-Journée aux assises

Charles Naine quitterait Lausanne

20% de majoration sur tous les impôts

PARIS, 16. — Havas. — Parmi les mesures prises par le Conseil des ministres en vue de parer à la situation passagère révélée par la tension des changes étrangers et d'assurer l'équilibre financier du pays, figure l'augmentation de 20 % de tous les impôts existants devant procurer une recette supplémentaire de 5 milliards. La répression des fraudes sur les valeurs mobilières produira 3 milliards de nouvelles ressources, portant ainsi le total des recettes permanentes nouvelles à 8 milliards.

Sur demande de M. Lasteyrie, posant la question de confiance, la Chambre a ajourné à jeudi, par 388 voix contre 189, la discussion des interpellations sur la crise du change.

L'assemblée générale tenue mardi matin à la Bourse du Commerce a décidé qu'aucune cote commerciale ne serait établie pour les blés, farines, seigles et avoines, jusqu'à jeudi prochain.

En ce qui concerne le marché des sucres, la cotation sera maintenue en raison surtout de la conclusion prochaine des marchés de betterave pour la campagne prochaine. Une cote des sucres sera donc publiée, mais il a été convenu qu'il ne serait enregistré aucune affaire nouvelle pour le compte de l'étranger, à moins que ce ne soit une résiliation d'engagements antérieurs. En outre, il ne sera pas traité d'affaires pour le compte de non-professionnels du marché des sucres. Le marché des caoutchoucs et des huiles fonctionnera normalement, mais avec les mêmes restrictions que pour les sucres. — (« Le Temps ».)

Emoi et nervosité

Les correspondances téléphoniques de Paris aux journaux suisses mettent en évidence l'angoisse et la nervosité qui se sont emparés de chacun, dans la capitale française. Le correspondant de la « Gazette » dit même qu'ils rappelaient les heures de la guerre. Il ne semble pas que l'existence du ministère Poincaré soit en danger, mais néanmoins il faut s'attendre à une séance mouvementée. Le gouvernement posera la question de confiance sur l'ensemble des mesures qu'il propose pour remédier à la crise du franc.

Commentant la baisse sensible des devises anglo-saxonnes dans la journée de mardi, le « Journal » dit que, de l'avis de financiers éminents (?), le relèvement du franc peut être rapide, car les places étrangères ont de grands engagements à découvrir. Déjà, ajoute le « Journal », Amsterdam et Londres ont reçu beaucoup de demandes d'achats de francs, ce qui serait significatif.

Dans le « Populaire », socialiste, Mayéras termine son article sur la panique qui avait éclaté dans les couloirs de la Chambre, par ces lignes ironiques :

« La spéculation n'est pas la cause première... Elle n'est que cause seconde. On joue — parce qu'un terrain de jeu est préparé.

« Préparé par qui ? Par Poincaré ! Par Poincaré ! Par la Ruhr ! Par la politique du Bloc National ! Politique de catastrophe, dont seuls, dans le monde, ne se rendent point compte ceux qui la font.

« Voulez-vous, messieurs du Bloc, sauver le franc ? Oui... eh bien ! f... Poincaré par terre !

« Chiche ! Et vous verrez quelle tape, en vingt-quatre heures, prendront la livre et le dollar. »

Le « Peuple » écrit :

La dégringolade du franc, nous savons que c'est la vie chère, fatalement. Le coût de l'existence a déjà augmenté dans de telles proportions qu'il est bien inutile de citer les indices officiels pour novembre, enfin rendus publics, et qui sont largement dépassés. Il augmentera encore.

Mieux que les gens du Bloc National et leurs ministres, mieux que les mercantis et profiteurs de la troupe Billiet, mieux que les industriels, commerçants et capitalistes si patriotes qui aident de leur mieux à la crise, nous savons ce que cela veut dire et quelles misères se développeront avant que l'hiver ait pris fin.

A LA CHAMBRE DES COMMUNES

LONDRES, 16. — M. Mac Donald déclare qu'un changement dans la politique étrangère de l'Angleterre s'impose. Il faut qu'une ère nouvelle de prospérité s'ouvre pour le continent.

M. Baldwin annonce aux adversaires du gouvernement conservateur que quand ceux-ci lui jetteront leur défi, le gouvernement le relèvera.

M. Clynes, au nom de la députation travailliste a déposé l'amendement suivant à l'adresse en réponse au discours du trône : « Toutefois, il est de notre devoir de faire respectueusement part à Votre Majesté que ses conseillers actuels ne jouissent plus de la confiance de la Chambre. »

Phénomène étrange

PARIS, 16. — Une heure avant l'aurore et jusqu'au lever du soleil, dimanche, toute la côte anglaise visible de Deal paraissait être incendiée. La côte française, vue du même endroit, présentait l'apparence d'une ligne de feu ininterrompue. Suivant la tradition, ce phénomène prédit des tempêtes et des vents violents.

Les communistes provoquent des luttes intestines dans le parti socialiste vaudois

L'agence Respublica mande de Lausanne à la « Sentinelle » :

« Des dissensions intestines assez violentes ont éclaté au sein du parti socialiste lausannois, entre les éléments communistes représentés par M. le Dr Jeanneret-Minkine et Paul Golay et les socialistes. Il est fort possible qu'il en résulte une scission. D'autre part, on dit que cette fois, Charles Naine serait bien décidé à quitter les milieux socialistes lausannois. »

D'autre part, l'agence télégraphique suisse nous téléphone :

« Les « Basler Nachrichten » apprennent de source bien informée que M. le conseiller national Naine, en raison de l'attitude hostile de l'aile gauche de son parti, particulièrement dans la ville de Lausanne, songerait à se retirer de la politique, à la fin de la session de mars de l'Assemblée fédérale. »

Une chère... cigarette !

A la fin de l'année dernière, à Seedorf (canton de Berne), un domestique de 18 ans causa l'incendie d'une grange remplie de riches récoltes. Dans l'enquête, le jeune homme avoua qu'il avait fumé une cigarette et qu'il l'avait négligemment jetée sur le foin. Le tribunal d'Aarberg vient de le condamner à dix-huit mois de maison de correction.

Dans la capitale des « Schieber »

Une aventurière de haut vol est arrêtée à Zurich

On nous écrit de Zurich :

Il y a quelques mois, une Anglaise descendait dans un des plus luxueux hôtels de Zurich. Elle était accompagnée d'une femme de chambre et d'une garde-malade, qui passait du reste son temps à faire de jolies promenades dans les environs et à faire valoir aux yeux des messieurs ses charmes fascinants ! Bientôt, l'Anglaise fut introduite dans la meilleure société et chacun rivalisait pour lui être agréable et l'on comptait comme un très grand honneur de pouvoir garder des relations d'amitié avec la « dame » et de lui rendre des services pécuniaires. Celle-ci ne les refusait pas, au contraire. Elle en avait le plus grand besoin.

En peu de temps, elle avait réussi à faire pour 50,000 fr. d'achats à crédit. Les bijoux de grand prix, les costumes de soie, les coûteuses fourrures, bref l'attirail complet d'une dame qui fréquente la société « mondaine », affluaient à son hôtel. S'il manquait momentanément quelque menue monnaie de poche, l'Anglaise avait vite fait d'aller le pomper — car elle ne gardait pas les distances dans ces occasions — dans la poche du petit personnel de l'hôtel. Et celui-ci était particulièrement honoré de la distinction. Bref, la dame fit tellement fureur à Zurich, que bientôt un charmant Dr juriste de la ville rechercha sa compagnie et lui offrit des fiançailles.

Il n'avait pas compté avec la santé délicate de la dame. Il fallut bientôt commander un wagon-lit pour malades aux C. F. F., car madame désirait aller faire une cure dans le sud. Mais, au moment de franchir le Gothard, on dut cependant décommander le wagon spécial, car l'argent manquait un peu ce jour-là. On prétextait que le temps était trop mauvais pour entreprendre le dur voyage de Zurich à Lugano !

Un jour, afin d'en mieux imposer à ses dupes, la dame se rendit en grand deuil dans une église catholique de Zurich, pour y célébrer une messe à la mémoire de son riche frère décédé en Amérique. Mais on finit par recevoir tant de plaintes contre cet escroc de haut vol, que la justice dut s'en mêler. Quand la belle Anglaise franchit les portes de la prison, elle était escortée d'une nombreuse théorie de gens du meilleur monde zurichois, qui dans leur naïveté, s'étaient fait scouler d'un nombre appréciable de beaux écus suisses.

Les autorités judiciaires ont acquis la preuve qu'elles se trouvent en présence d'une aventurière dont la carrière ne vient pas de débuter. La belle Anglaise avait déjà réussi à faire maintes dupes dans la haute société parisienne. Sentant la terre française devenir brûlante, elle avait choisi une capitale de « Schieber » internationale comme siège de ses nouveaux exploits. Zurich seul pouvait convenir. En raison de sa santé précaire, l'aventurière a été internée dans un institut médico-légal.

Serrati a fondé un journal

MILAN, 16. — Le journal « Più Avanti » créé par Serrati, ancien directeur de l'« Avanti », et quelques autres députés socialistes partisans de la Troisième Internationale, paraîtra désormais tous les jours.

Cour d'assises du Jura

La première session de cette année de la Cour d'assises du Jura est réunie à l'hôtel de ville de Delémont, sous la présidence de M. G. Gobat, juge à la Cour suprême. Il est assisté de MM. Neuhaus et Leuenberger, juges d'appel, formant la Cour. M. l'avocat Moser, greffier de chambre, tient le protocole. M. Luc Meyrat, fabricant d'horlogerie à Tramelan-Dessous, est nommé chef du jury.

Le crime de la Large-Journée

Un meurtrier de 20 ans

Ce matin mercredi ont commencé, avec l'assistance du jury, les débats de l'affaire de tentative de meurtre commise à la Large-Journée, commune des Bois, dans l'après-midi du 11 juin 1923, sur la personne de dame Catherine Hänni, par Ernest Weber, fils d'Albert et de Lina Zahler, né à Liestal, le 16 septembre 1903, originaire de Reigoldswil (Bâle-Campagne), domestique à la Large-Journée, commune des Bois et détenu depuis le 12 juin 1923. La physiologie de la salle d'audience est celle des grands jours. Le siège du ministère public est occupé par M. Billieux, procureur général et conseiller national. L'accusé Weber est défendu d'office par Me Hof, Alexandre, de Delémont. M. Jobin, avocat à Saignelégier, qui avait d'abord été chargé de cette tâche ingrate, s'est désisté. Le greffier donne lecture de l'acte d'accusation. Nous le reproduisons in extenso :

L'acte d'accusation

Ernest Weber, fils d'Albert et de Lina née Zahler, né à Liestal, le 16 septembre 1903, originaire de Reigoldswil (Bâle-Campagne), domestique à la Large-Journée, commune des Bois, détenu dès le 12 juin 1923.

L'accusé est âgé de 20 ans. Le 4 septembre 1920, il a été condamné par le Tribunal criminel de Bâle-Campagne pour soustraction, à six semaines de prison, avec sursis de 5 ans. Puis il a été interné à la maison d'éducation d'Aarbourg, parce qu'il courait après les fillettes et qu'il était à craindre qu'il se rendit coupable de délit de mœurs. Son internement a duré deux ans. Lors de sa libération, il fut placé chez un paysan à Rothenfluh, puis, sur la recommandation du caporal de gendarmerie Ochsenbein, demeurant à Granges, il est entré au service de la famille Joseph Hänni, à la Large-Journée, le 25 novembre 1922.

Quelques temps après son arrivée, la famille Hänni a constaté qu'il lui manquait différents objets, des clefs, un couteau, et que des larcins étaient commis sans qu'on pût préciser quel en était l'auteur. Il est vrai que les soupçons se portaient sur le domestique Weber, car on connaissait ses antécédents. Toutefois, comme il s'agissait d'œufs et de saucisse, on n'y attachait pas une importance particulière, la quantité soustraite étant très minime.

Le lundi 11 juin 1923, la famille Hänni était occupée aux travaux de la campagne. Mme Hänni, souffrante, était restée seule à la maison et s'était couchée. Ernest Weber s'était rendu au recrutement à Saignelégier. Vers 4 heures après midi, Mme Hänni entendit marcher dans une des chambres du premier étage. Sachant tout le monde dehors, cela l'intrigua et elle alla voir ce qui se passait. Tout d'abord, elle ne vit rien et n'entendit plus aucun bruit. Cependant, des pas insolites furent perçus dans la chambre attenante ; elle y entra et trouva Weber dissimulé derrière un coffre-fort et cachant quelque chose dans ses poches. Sans hésiter, elle le fit sortir de sa cachette et le fouilla. Weber avait sur lui deux bouts de saucisse que certainement il venait de voler.

Mme Hänni lui fit les plus vifs reproches et lui assura qu'elle le dirait à son mari et qu'elle en aviserait le gendarme. Puis elle l'envoya au travail.

Dix minutes après, Weber revenait auprès de Mme Hänni lui annoncer qu'une vache qui se trouvait au pâturage, près de la ferme, était malade. Sans aucune méfiance, elle suivit le domestique, mais au moment de passer par la grange, Weber l'invita à passer devant lui. C'est alors que dame Hänni remarqua que Weber était armé d'un pilon en bois. Présentant une agression, elle s'enfuit et voulut gagner la cuisine pour se soustraire à la brutalité du domestique, mais celui-ci la rejoignit et la frappa à la tête. Ensuite il l'empoigna par le cou et chercha à l'étrangler. Se voyant perdue, elle le supplia de lui laisser la vie sauve, affirmant qu'elle ne dirait rien à personne. Weber lâcha prise et abandonna sa victime. Dame Hänni, complètement étourdie par les coups reçus, put gagner une chambre contiguë, s'appuyer sur un lit, puis se diriger vers la maison voisine où habite la famille Clémence. Dans les escaliers, elle tomba sans connaissance. Ses gémissements attirèrent l'attention de Claire Clémence. Des secours furent improvisés et dame Hänni reconduite à son domicile. Elle eut encore la force de déclarer en quelques mots que c'était Weber qui l'avait ainsi malmenée.

De son côté, Weber était monté dans sa chambre et après avoir mis son gilet à manches, il s'était rendu au Crêt-Brûlé où travaillait le père Hänni. Là il raconta que sa patronne avait été attaquée par un inconnu et qu'il était urgent que Hänni revint à la maison. Comme Weber était en vélo, son patron lui dit de se dépêcher de rentrer, car lui de son côté ferait diligence. Mais, chose curieuse et qui frappa l'attention d'Hänni, son domestique ne marqua aucun empressement pour donner suite à cette injonction pourtant si naturelle. Arrivé chez lui, sa femme ne put que lui dire : « Ernest ! Ernest ! ». Il s'enquit où se trouvait son domestique et il apprit qu'il était allé chercher le bétail. Cette attitude, à un moment aussi critique, aviv sa méfiance. Dès la rentrée de Weber, il le questionna et les réponses embarrassées de celui-ci firent admettre qu'il cachait la vérité et qu'il savait comment le drame s'était déroulé.

Hänni, dans sa colère, attacha Weber et le frappa avec une corde. C'est alors que ce dernier avoua son crime. Weber a été livré à la police et l'enquête a établi par les aveux mêmes de l'accusé que, se voyant découvert et de peur d'être livré à la gendarmerie, il a tenté de tuer dame Hänni pour supprimer celle qui pouvait l'accuser parce qu'elle l'avait surpris en flagrant délit. Weber a aussi avoué avoir eu l'intention de dévaliser ses patrons et d'avoir volé des clefs et pratiqué des ouvertures dans la paroi, dans l'intention de forcer le coffre-fort, de s'emparer de son contenu et de gagner l'Amérique. Il a également reconnu avoir volé des œufs et des saucisses, mais il a aussi prétendu que le fils Nicolas Hänni lui en avait donné à plusieurs reprises. Faut-il en conclure de la partie lésée, ces faits n'ont pas eu de suites pénales en application des dispositions de l'article 214 C. P.

Mme Hänni restera estropiée toute sa vie

Dame Hänni doit peut-être son salut à l'abondante chevelure qu'elle portait. Elle a été gravement malade et ne se remettra jamais des coups reçus. Ses forces physiques, sa capacité intellectuelle sont amoindries dans des proportions telles que son aptitude au travail est devenue nulle. Les conclusions des experts sont catégoriques et pessimistes quant à la possibilité d'un rétablissement de santé. Celui-ci est exclu à tout jamais. Weber a agi en brute. Il a sciemment voulu tuer dame Hänni. Il s'est donc rendu coupable de tentative de meurtre dans des conditions qui permettent de qualifier son lâche attentat de particulièrement odieux.

Par arrêt du 16 novembre 1923, la Première Chambre de la Cour suprême du canton de Berne a renvoyé l'accusé devant les assises du Jura. En conséquence, Ernest Weber est accusé de : tentative de meurtre, commis à la Large-Journée, commune des Bois, dans l'après-midi du 11 juin 1923, par le fait d'avoir à dessein, mais sans préméditation, tenté de tuer dame Catherine Hänni, au dit lieu (art. 126 et 30 C. P.).

Le défilé des témoins

Ce matin, sept témoins sont cités ; il y a trois médecins, parmi lesquels M. le Dr Schenholzer, de La Chaux-de-Fonds, fonctionnant comme experts. Madame Hänni, la victime, n'a pas pu se rendre au tribunal, en raison de son état de santé médiocre. Dans la salle se presse du public venant pour assister à cette importante cause.

Les prochaines audiences

Demain, la Cour s'occupera du meurtre causé accidentellement à Courcoux, par le nommé Scherrer, sur un nommé Fleury. Ce dernier, comme on sait, avait succombé. Samedi viendra la tentative d'incendie.

Arrestation d'un prêtre-satyre

Le « Grütliener » de Zurich annonce que le prêtre Schmidt, d'Ermatingen (Thurgovie), vient d'être arrêté, au commencement de la semaine, et conduit en prison préventive, à la suite d'attentats aux mœurs sur la personne de plusieurs fillettes de sa paroisse.

« Hôtes » des grands palaces !

La police berlinoise annonce qu'elle vient de procéder à l'arrestation du voleur de bijoux Brochmann, qui avait pris la fuite de Bâle, il y a quelques semaines. Brochmann et son complice, Kauffmann, étaient recherchés par les polices suisses et britanniques, pour des vols innombrables de bijoux dans divers hôtels d'Europe. Dans la villa qu'ils avaient lue, on a retrouvé en quantité, des pierres précieuses et des bijoux de grande valeur. Les deux malfaiteurs ne fréquentaient que des palaces de premier ordre et particulièrement les stations suisses d'étrangers.

LA CHAUX-DE-FONDS

Accident

Hier matin, un accident est arrivé à un petit élève de l'école enfantine du Crêt-du-Loche. Les enfants prenaient leurs ébats à la récréation de dix heures, lorsque quelques-uns d'entre eux faisant la découverture d'une bouteille enfouie dans la neige, s'en emparèrent et la brisèrent. Par malheur, le jeune J. vint à tomber sur un des tessons et se fit une profonde entaille à la jambe. Immédiatement les membres du corps enseignant donnèrent au blessé les premiers soins, tandis que le Dr Bourquin était appelé. Celui-ci arriva peu après. Il dut de suite recoudre la plaie du petit patient, au collège même. Il fallut faire douze points de suture. Espérons qu'aucune complication ne surviendra.

On ne saurait trop recommander de ne pas abandonner des bouteilles ou du verre dehors et tout particulièrement à proximité des collèges.

Traineau renversé

Hier soir, vers cinq heures, un traineau voulant dépasser une voiture de tramway à la rue de la Balance, accéléra son allure, mais, en passant sur un amas de neige que les couvreurs avaient enlevée sur le toit d'une maison, il perdit l'équilibre et versa au moment où la voiture de tramway arrivait sur lui. Les employés tirèrent le voiturier de son traineau et l'aiderent à relever cheville et voiture. Il n'y a pas eu de dégâts.

Le change français remonte

Ce matin, les nouvelles sont meilleures. La cote française est remontée de un franc environ. Hier après-midi, à La Chaux-de-Fonds, comme à Lausanne, il y a eu un moment d'émotion chez les acheteurs de billets français. Pressés par une demande exagérée, des banques se sont trouvées à court. Il fallut renvoyer les amateurs. Espérons que ces derniers, dans leur hâte à « profiter du change » ne recommenceront pas à se colletter pour avoir du franc, comme on vit ce charmant spectacle, dans les halls de nos banques, quand le... mark était à trente. Hélas, ceux qui pensaient faire une bonne affaire, en ce temps-là, auront encore de longs jours pour s'en mordre les doigts...